

AGA
2024



AGIR ENSEMBLE POUR
UN AVENIR DURABLE




Les Éleveurs de volailles
du Québec

Accueil et directives d'assemblée



AGA
2024

Informations et consignes avant de débiter

- 2 personnes par numéro de quota sont autorisées à assister à cette réunion, que le quota soit détenu par un individu ou une entreprise.
- L'ensemble de la documentation: **evqdirect.ca**
section AGA





AGIR ENSEMBLE POUR
UN AVENIR DURABLE

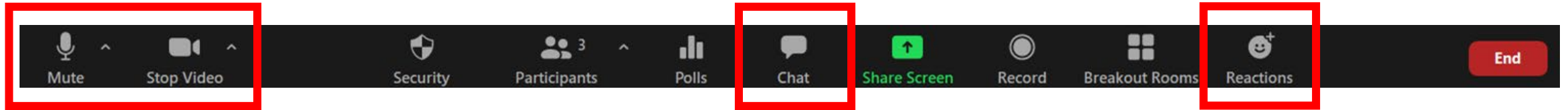


Prise de parole – en personne

1. Vous présenter au micro
2. Attendre qu'on vous accorde le droit de parole
3. Vous nommer avant de prendre la parole



Prise de parole – à distance



Pour poser une question

1. Prendre la parole

1. Lever votre main en allant dans l'onglet « Réaction » et choisir l'icône 🖐️
2. Attendre qu'on vous accorde le droit de parole, en vous interpellant directement
3. Ouvrir votre micro et votre caméra
4. Vous pouvez maintenant intervenir

2. Écrire sa question

1. Sélectionner l'onglet « Chat »
2. Écrire son message
3. Envoyer votre message



1.0

Ouverture de l'assemblée
générale annuelle du Plan
conjoint des producteurs de
volailles du Québec



2.0

Lecture et adoption de l'avis de convocation





- 23 février 2024 -

(English version will follow)

Assemblée générale annuelle Éleveurs de volailles du Québec

À TOUS LES PRODUCTEURS DE VOLAILLES VISÉS PAR LE PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE VOLAILLES DU QUÉBEC ET INSCRITS AU FICHIER DES PRODUCTEURS DE VOLAILLES

AUX SYNDICATS MEMBRES DES ÉLEVEURS DE VOLAILLES DU QUÉBEC

AVIS DE CONVOCATION

Madame, Monsieur,

Par la présente, prenez avis que l'assemblée générale annuelle des Éleveurs de volailles du Québec et celle du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec auront lieu aux dates, heures et endroit ci-dessous mentionnés :

Dates : **2 et 3 avril 2024**

Heures : **Dès 13 h, le 2 avril 2024 (Huis clos)**
Dès 9 h, le 3 avril 2024

Endroit (hybride) : Centre de congrès de Saint-Hyacinthe, 1325, rue Daniel-Johnson Ouest, Saint-Hyacinthe, Québec, J2S 8S4, et par visioconférence.

Le 2 avril, l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint débutera à 13 h par une réunion fermée réservée aux producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec et inscrits au fichier des EVQ.

Le 3 avril, l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint se poursuivra à compter de 9 h par une réunion ouverte à tous.

Lors de l'assemblée du Plan conjoint, outre l'adoption du rapport annuel des activités, l'approbation des états financiers de l'exercice financier et la nomination d'un auditeur comptable, les producteurs pourront débattre des orientations des EVQ et faire le point sur les différents dossiers.

De plus, les délégués seront invités à voter :

- Le montant des contributions prévues au Règlement sur la contribution spéciale pour la promotion des marchés de la volaille;
- Une hausse du montant de la contribution actuellement prévue au Règlement sur les contributions des producteurs de poulets pour l'application du Plan conjoint;

Tous les producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec sont invités à participer à l'assemblée du Plan conjoint. Cependant, seuls les délégués élus conformément au Règlement sur la division en groupes des producteurs de volailles y sont habilités à voter. Si vous avez été nommé à titre de délégué du groupe de votre région, la présente tient lieu d'avis de convocation.

INSCRIPTION

- **En présence au Centre de congrès de Saint-Hyacinthe (400 places disponibles, priorité aux titulaires) :**

Inscription en ligne* : <https://lepointdevente.com/billets/tp-evq-aga-2024>

* Lorsque vous remplirez le formulaire en ligne, veuillez noter que les activités gratuites nécessitent également une inscription pour y participer.

Attention – Il est nécessaire d'acheter pour un seul participant à la fois. Vous pouvez utiliser le même lien pour inscrire d'autres participants. Assurez-vous de bien inscrire les informations demandées afin que la cocarde qui vous sera remise à l'accueil indique adéquatement vos informations. Votre cocarde constitue votre laissez-passer pour avoir droit à ce que vous avez acheté. Il sera important de la conserver précieusement.

Le tarif préférentiel vous sera offert jusqu'au 9 mars prochain. À compter du 10 mars, le tarif régulier sera appliqué.

- **En visioconférence sur la plateforme Zoom :**

Inscription en ligne obligatoire : <https://lepointdevente.com/billets/tp-evq-aga-2024>

HÉBERGEMENT

Pour réserver une chambre et bénéficier du tarif de groupe, veuillez joindre directement l'hôtel mentionné ci-dessous. Un bloc de chambres est réservé pour l'événement.

Sheraton Saint-Hyacinthe au 1-800-250-8555 en mentionnant le nom de notre groupe : Éleveurs de volailles AGA 2024.

Tarif à partir de 184 \$ la chambre, taxes en sus. Afin de bénéficier du prix préférentiel, veuillez effectuer votre réservation **avant le 8 mars 2024**.

À noter que la Journée des éleveurs de dindons aura lieu le 27 mars à compter de 9 h 30 en formule hybride. D'autres détails seront disponibles dans les prochaines communications.

Comptant sur votre participation à cette assemblée, nous vous prions de recevoir nos plus sincères salutations.

Sylvain LaFortune
Le Président



AGIR ENSEMBLE POUR
UN AVENIR DURABLE

3.0

Lecture et adoption de l'ordre du jour



13 h 00		Accueil et directives d'assemblée
	1	Ouverture de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec
	2	Lecture et adoption de l'avis de convocation
	3	Lecture et adoption de l'ordre du jour
	4	Lecture et adoption de la procédure des assemblées délibérantes et explication sur le vote
	5	Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint tenue le 11 et 12 avril 2023
13 h 30	6	Présentation et adoption des états financiers pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2023
	7	Nomination de l'auditeur comptable pour l'année 2024
	8	Présentation des orientations budgétaires 2024-2025
14 h 00	9	Reconduction des contributions prévues au Règlement sur la contribution spéciale pour la promotion des marchés de la volaille <ul style="list-style-type: none"> • Contribution poulet à 0,15 \$ du 100 kg de poulet (poids vif) jusqu'au 30 juin 2025 • Contribution dindon à 1,76 \$ du 100 kg de dindon (poids vif) jusqu'au 30 juin 2025 Hausse du montant de la contribution actuellement prévue au Règlement sur les contributions des producteurs de poulets pour l'application du Plan conjoint <ul style="list-style-type: none"> • 1,95\$ à 1,97\$ du 100kg (poids vif) à compter du 5 mai 2024
14 h 15	10	Suivi des résolutions 2022-2023
14 h 30	11	Présentation des travaux au Règlement sur la production et mise en marché du poulet
14 h 50	12	Étude des résolutions 2024
16 h 30	13	Divers
16 h 45	14	Présentation de l'organisme du cocktail-bénéfice - Les Banques alimentaires du Québec
17 h 00	15	Levée de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec
17 h 00		*** Cocktail-bénéfice au profit des Banques alimentaires du Québec



4.0

**Lecture et adoption de la
procédure des
assemblées délibérantes
et explication sur le vote**





AGIR ENSEMBLE POUR
UN AVENIR DURABLE



Procédures délibérantes

Le droit de parole

- Lorsqu'un membre ou toute autre personne qui a le droit de parole dans une assemblée désire participer au débat, il se lève et demande la parole au président. Si plus d'un membre demande la parole en même temps, le président établit l'ordre de priorité. Pendant qu'un membre a la parole, il ne s'adresse qu'au président, jamais à un autre membre de l'assemblée, se borne à la question et évite toute personnalité.



Les propositions

(a) Avant toute proposition, lorsque possible ou nécessaire compte tenu de l'enjeu, le président permet une période de discussion dont il détermine la durée.

par (b) Toute proposition est d'abord présentée par un membre et appuyée un deuxième. La proposition est ensuite étudiée par l'assemblée qui, après le débat, exprime son avis au moyen d'un vote.

(c) Lorsqu'un membre désire faire une proposition, il se lève, se nomme, demande la parole au président et fait sa proposition. Si la proposition est dans l'ordre et appuyée, le président la propose à l'assemblée pour étude. Si l'assemblée exige qu'elle soit présentée par écrit, le secrétaire rédige la proposition et en donne la lecture à l'assemblée.

(d) Une fois déclarée dans l'ordre par le président et lue à l'assemblée, elle est la propriété de celle-ci et le proposeur ne peut la retirer sans le consentement de cette assemblée.



Le débat

(a) Le débat s'engage à la suite du proposeur qui, de droit, peut prendre la parole le premier. Celui qui l'a appuyé prendra la parole ensuite s'il le désire. Puis, viendront les autres participants. Le proposeur a également le droit de parler le dernier sur sa proposition.

(b) Le temps maximum alloué à chaque participant au débat est de 5 minutes. Lorsque tous ceux qui voulaient participer au débat l'ont fait, un membre qui a déjà pris la parole peut parler une seconde fois s'il a de nouvelles considérations à soumettre.

(c) Au cours du débat, toute proposition peut être modifiée par voie d'amendement et tout amendement doit être appuyé.





AGIR ENSEMBLE POUR
UN AVENIR DURABLE

Le débat

(d) Aucun amendement qui a pour effet d'annuler la proposition principale ne doit être admis pour discussion. L'amendement ne doit pas non plus être de nature à faire de la proposition principale une nouvelle proposition.

(e) On peut faire un sous-amendement pour modifier un amendement, mais un sous-amendement ne peut être amendé. On prend le vote en commençant par le sous-amendement; si le sous-amendement est battu et s'il n'y a pas d'autre sous-amendement proposé, on vote sur l'amendement.

(f) Si l'amendement est battu et s'il n'y a pas de nouvel amendement, on vote sur la proposition principale.

(g) Tant qu'une proposition n'est pas décidée, aucune autre n'est reçue à moins que ce ne soit pour l'amender, la différer ou la renvoyer à un comité.



Le vote

(a) Quand le vote est appelé par le président et accepté par la majorité de l'assemblée, toute discussion cesse et le vote se prend.

(b) Un membre peut exiger que la question sous délibération soit mise aux voix sur proposition dûment appuyée par un autre membre et acceptée par la majorité de l'assemblée. Toute discussion cesse alors et le vote se prend.

(c) Le vote se prend à main levée ou par "assis et levé" ou par vote individuel ouvert ou par scrutin secret. Deux membres peuvent exiger que la question sous délibération soit mise aux voix par scrutin secret.

(d) Le président n'a droit de vote qu'au scrutin secret ou au cas de partage égal des voix alors que son vote est prépondérant. Dans dernier cas, le président peut aussi, s'il le juge à propos, appeler second vote et ne trancher la question que s'il y a un deuxième partage égal des voix.





AGIR ENSEMBLE POUR
UN AVENIR DURABLE



La question privilège

- (a) Si un membre croit que sa réputation ou celle de l'organisation est en danger ou s'il y a lieu de réprimer le désordre ou de se plaindre des conditions matérielles du lieu de la réunion ou autres faits analogues, il est justifié de soulever une question de privilège qui a le pas sur les autres questions d'un ordre inférieur.
- (b) Avec le point d'ordre, c'est la seule proposition qui permet d'interrompre un orateur. C'est au président qu'il appartient de décider, sauf appel à l'assemblée, si le privilège invoqué est réel ou non.
- (c) La question de privilège n'a pas besoin d'être appuyée et n'est pas discutée.





AGIR ENSEMBLE POUR
UN AVENIR DURABLE



Le point d'ordre

- (a) Le point d'ordre et la question de privilège sont les seuls moyens légitimes d'interrompre un autre membre pendant qu'il parle, exception faite, avec le consentement de l'orateur, des questions pouvant être posées par l'entremise du président.

- (b) Si un membre croit qu'une expression imprécise a été employée, qu'un argument déplacé a été introduit ou qu'une règle de procédure a été violée, il est justifié de soulever un point d'ordre et d'interrompre l'orateur.

- (c) Le point d'ordre doit être spécifié clairement et d'une manière précise. Le président décide sans débat.



5.0

Adoption du procès -
verbal de l'assemblée
générale annuelle du
Plan conjoint tenue le
11 et 12 avril 2023





AGIR ENSEMBLE POUR
UN AVENIR DURABLE

11 avril 2023


Les Éleveurs de volailles
du Québec

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec 2023

Huis clos

04/11/2023

PROJET

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec, tenue le mardi 11 avril 2023 à 13 h (huis clos) au Fairmont Le Château Frontenac, à Québec et par visioconférence

APPEL DES PRÉSENCES

L'inscription des participants se fait à compter de 12 h 30. Participant à l'assemblée les délégués suivants :

Syndicat de la Montérégie Joël Leblanc Michaël Boulay Pierre-Alain Provost Antoine Leblanc	Gaétan Phaneuf Gérard Keurentjies Sylvain Gauthier
---	--

Syndicat de la Rive-Nord Lise St-Georges Daniel Huseriau	Martin Bélanger Sylvain Lafortune
---	--------------------------------------

Syndicat de la Mauricie – Centre-du-Québec René Gélinas Stéphane Parr	Louis-Philippe Rouleau Hubert Desharnais
--	---

Syndicat de l'Est-du-Québec Luce Bélanger Steve Houley Jennifer Paquet Francis Gagné	François Mercier Steve Plante Alain Talbot Stéphane Veilleux
---	---

Syndicat des Cantons de l'Est Mario Bérard José Keet Karine Bérard	Martin Lemieux François Massé Benoit Fontaine
--	---

Environ 200 personnes participent à l'assemblée fermée du 11 avril, en personne ou en virtuel.

M^{me} Marie-Ève Tremblay, directrice générale, agit comme secrétaire de la présente réunion et M^{me} Aline Savary, responsable des minutes.

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE VOLAILLES DU QUÉBEC ET DE L'ASSEMBLÉE DES ÉLEVEURS DE VOLAILLES DU QUÉBEC**

Le président, M. Pierre-Luc Leblanc, souhaite la bienvenue aux participants. Ayant constaté le quorum, il ouvre les deux assemblées générales. Cette réunion à huis clos réservée aux titulaires de quota a pour but d'aborder les préoccupations et enjeux des producteurs de volailles. Les délégués seront également invités à approuver les états



PROJET

financiers de l'exercice 2022, à nommer un auditeur comptable pour l'année 2023 et voter les contributions pour la promotion de la volaille. Ils pourront finalement débattre des orientations des Éleveurs et faire le point sur les différents dossiers.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

M^{me} Marie-Ève Tremblay fait une lecture sommaire de l'avis de convocation.

Sur motion dûment proposée par M. Martin Lemieux et appuyée par M. Sylvain Lafortune, il est unanimement résolu :

QUE l'avis de convocation de la présente assemblée soit approuvé tel que reçu par courrier et que cette assemblée soit considérée comme légalement et régulièrement convoquée et tenue.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M^{me} Marie-Ève Tremblay fait lecture de l'ordre du jour proposé pour la présente assemblée.

Sur motion dûment proposée par M. Bruno Loranger et appuyée par M. René Gélinas, il est unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté avec le privilège d'y inclure d'autres sujets :

1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec et de l'assemblée des Éleveurs de volailles du Québec
2. Lecture et adoption de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption de la procédure des assemblées délibérantes et explications sur le vote
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint tenue le 12 avril 2022.
6. Présentation et adoption des états financiers pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2022
7. Nomination de l'auditeur-comptable pour l'année 2023
8. Présentation des orientations budgétaires 2023-2024
9. Reconstitution des contributions prévues au Règlement sur la contribution spéciale pour la promotion des marchés de la volaille
10. Suivi des résolutions 2021-2022
11. Présentation des modifications au Règlement sur la production et la mise en marché du poulet (décision 12351)
12. Étude des résolutions 2023
13. Divers
14. Soutien aux éleveurs
15. Levée du huis clos

PROJET

4. LECTURE ET ADOPTION DE LA PROCÉDURE DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES ET EXPLICATIONS SUR LE VOTE

M^{me} Marie-Ève Tremblay procède à la lecture intégrale de la procédure des assemblées délibérantes et des explications sur le vote, procédure également présente dans le cahier de l'AGA.

Sur motion dûment proposée par M. Stéphane Gélinas et appuyée par M. Stéphane Veilleux, il est unanimement résolu :

D'ADOPTER la procédure des assemblées délibérantes et les explications sur le vote.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN CONJOINT ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ÉLEVEURS DE VOLAILLES DU QUÉBEC TENUE LE 12 AVRIL 2022

Le président, M. Pierre-Luc Leblanc demande à M^{me} Marie-Ève Tremblay de faire une lecture abrégée des procès-verbaux de l'assemblée générale annuelle du plan conjoint et de l'assemblée générale annuelle des Éleveurs de volailles du Québec tenues le 12 avril 2022.

AGA23.001 Sur motion dûment proposée par M^{me} Luce Bélanger et appuyée par M. Daniel Husereau, il est unanimement résolu :

QUE les procès-verbaux de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec et de l'assemblée générale annuelle des Éleveurs de volailles du Québec tenues le 12 avril 2022 soit adopté, tel que présenté.

6. PRÉSENTATION ET APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2022

Le président invite M. Marc-André Joly, directeur des Finances et Affaires réglementaires des Éleveurs de volailles du Québec et M. Bernard Grandmont, du cabinet Raymond Chabot Grant Thornton à présenter le rapport financier pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2022.

M. Bernard Grandmont présente le rapport de l'auditeur et les procédures qui ont été faites tout au long de l'audit.

M. Marc-André Joly reprend la parole en présentant les faits saillants des fonds d'administration du plan conjoint, de promotion du poulet et de promotion du dindon pour terminer sur le bilan au 31 décembre. L'organisation termine l'année avec un excédent des produits par rapport aux charges de 1,8 M\$ et un actif net de 9,9 M\$.

AGA 23.002 Sur motion dûment proposée par M. François Mercier et appuyée par M. René Gélinas, il est unanimement résolu :

D'ADOPTER les états financiers vérifiés des Éleveurs de volailles du Québec pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022, tels que présentés.

PROJET

7. NOMINATION DE L'AUDITEUR FINANCIER

M. Pierre-Luc Leblanc mentionne que les membres du comité de vérification et du conseil d'administration recommandent de reconduire le mandat de l'auditeur-comptable actuel, soit la firme de comptables agréés Raymond Chabot Grant Thornton, pour l'année 2023.

AGA23.003 Sur motion dûment proposée par M. Steve Plante et appuyée par M^{me} Lise St-George, il est unanimement résolu :

QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton, comptables agréés, firme située au 4805, boulevard Lapinière, bureau 2100, Brossard, soit nommée auditeur-comptable pour le Plan conjoint des Éleveurs de volailles du Québec pour l'année 2023.

8. PRÉSENTATION DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023-2024

M. Marc-André Joly, directeur des Finances et Affaires réglementaires, présente les projets de l'année 2023. Le niveau des contributions demeure inchangé, tant pour le dindon que pour le poulet, malgré la hausse de 0,02 \$ du 100 kilogrammes de poulet (poids vif) de la contribution à verser aux Producteurs de poulet du Canada.

9. RECONDUCTION DES CONTRIBUTIONS PRÉVUES AU RÈGLEMENT SUR LA CONTRIBUTION SPÉCIALE POUR LA PROMOTION DES MARCHÉS DE LA VOLAILLE

AGA 23.004 Sur motion dûment proposée par M^{me} Lise St-Georges et appuyée par M. Sylvain Lafortune, il est unanimement résolu :

DE MODIFIER le Règlement sur la contribution spéciale pour la promotion des marchés de la volaille afin de prévoir le maintien de la contribution pour la promotion du poulet à 0,15 \$ du 100 kilogrammes de poulet (poids vif) jusqu'au 30 juin 2024;

DE DÉPOSER la présente résolution à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec pour approbation.

AGA 23.005 Sur motion dûment proposée par M. Stéphane Gélinas et appuyée par M. Mario Bérard, il est unanimement résolu :

DE MODIFIER le Règlement sur la contribution spéciale pour la promotion des marchés de la volaille afin de prévoir le maintien de la contribution pour la promotion du dindon à 2,76 \$ du 100 kilogrammes de dindon (poids vif) jusqu'au 30 juin 2024;

DE DÉPOSER la présente résolution à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec pour approbation.

10. SUIVI DES RÉOLUTIONS 2021 ET 2022

M^{me} Marie-Ève Tremblay, directrice générale, présente le suivi du traitement des résolutions des assemblées régionales annuelles de 2021 et 2022, qu'elles aient été traitées au conseil d'administration des EVQ ou présentées aux assemblées générales des EVQ.



PROJET

PROJET

PROJET

11. PRÉSENTATION DES MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT SUR LA PRODUCTION ET LA MISE EN MARCHÉ DU POULET (DÉCISION 12351)

Mme Marie-Ève Tremblay, directrice générale, et Mme Sarah Joly Simard, coordonnatrice aux Affaires réglementaires font un rappel du dossier ayant mené à la décision 12351 rendue le 17 mars 2023 par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.

AGA23.006

De cette décision, il faut retenir que la Régie abolit le maximum de détention de quota de poulet et accueille partiellement les modifications réglementaires proposées par les EVQ. Elle remet en question le processus de refonte et la consultation des EVQ et lui impute l'obligation de démontrer la volonté des producteurs de conserver le plafond alors qu'aucune motion contestant le plafond n'a été déposée dans le passé. La Régie accueille toutefois favorablement les travaux sur la location, indiquant que les EVQ s'attaquent ainsi au réel problème.

La Régie a donc adopté partiellement le projet réglementaire des EVQ sans l'avoir soumis au préalable aux EVQ. Ainsi, le règlement abolissant la limite de détention est en vigueur depuis le 29 mars 2023, date de sa publication officielle dans la gazette officielle du Québec, alors que des dispositions sur la location sont inapplicables ou inopérables à l'égard des objectifs poursuivis, notamment puisque les modifications sur les baux long terme des EVQ n'ont pas été retenues.

AGA23.007

C'est dans ce contexte que les EVQ ont demandé un sursis administratif de la décision 12351 qu'ils ont décidé d'annuler la séance du SCVQ initialement prévu en juin et suspendu l'étude par la régie des modifications réglementaires visant la stabilisation du prix du quota. Ils évaluent également la possibilité de demander une révision de la décision en cour supérieure.

Les délégués expriment leur incompréhension quant à l'abolition de la limite de détention et sur les prochaines étapes, notamment sur les recours des EVQ pour faire annuler cette décision. Les délégués demandent le maintien du plafond de détention afin de prévenir la concentration des entreprises dans le secteur et passeront le message le lendemain en AGA public. On indique une volonté de ne pas annuler d'autres séances de vente de quota au SCVQ.

AGA23.008

12. ÉTUDE DES RÉOLUTIONS

Mme Marie-Ève Tremblay, directrice générale, informe les participants que les résolutions sont issues des assemblées régionales, mais que certaines ne figurent pas au cahier puisque les travaux sont déjà en cours. Elle rappelle la procédure de mise à l'étude, des amendements et des votes. Le cahier des résolutions est disponible sur le site Internet des EVQ, dans la section des éleveurs : evqdirect.ca.

Mme Tremblay fait lecture des résolutions incluant leurs éléments de considérations.

Résolution 1 : BIOSÉCURITÉ REHAUSSÉE

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en assemblée générale annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec :

AGA23.009

DE FAIRE les représentations nécessaires auprès des partenaires de la filière afin d'obliger les équipes d'attrapeurs à désinfecter leurs bottes dès leur arrivée sur un site afin que celles-ci soient exemptes de tout contaminant.

Sur motion dûment proposée par M^{me} Lise St-Georges et appuyée par M. Stéphane Parr, il est unanimement résolu d'adopter la résolution telle que présentée.

Résolution 2 : TAXE CARBONE

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en assemblée générale annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec :

- **D'INTERVENIR** auprès du gouvernement afin d'exonérer les fermes de la taxe carbone;
- **D'IMPLIQUER** les autres groupes spécialisés et la filière avicole dans la démarche.

AGA23.010

Sur motion dûment proposée par M. Steve Houley et appuyée par M. Jean-Philippe Rouleau, il est unanimement résolu d'adopter la résolution telle que présentée.

Résolution 3 : MESURES DE BIOSÉCURITÉ DANS LES PRODUCTIONS DE BASSE-COUR

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en assemblée générale annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec :

- **DE FAIRE** les représentations nécessaires afin d'instaurer un système de permis annuel pour les élevages de basse-cour et que ce permis soit associé à une adresse ;
- **D'INFORMER** chacun des détenteurs de ce permis des mesures et des enjeux de biosécurité à adopter.

AGA23.011

Sur motion dûment proposée par M^{me} Jennifer Paquet et appuyée par M. René Gélinas, il est unanimement résolu d'adopter la résolution telle que présentée.

Résolution 4 : MODIFICATION DU PRÉLEVÉ DES PRODUCTEURS DE POULET DU CANADA

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en assemblée générale annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec :

- **DE FAIRE** les démarches auprès des PPC afin qu'ils fournissent un argumentaire expliquant aux producteurs de volailles la justification de cette hausse de contribution sur la base des liquidités disponibles ;
- **DE RECONSIDÉRER OU REMETTRE EN QUESTION** la participation de la province au financement de ce plan pour les années 2024 et 2025 en l'absence de justification probante.

AGA23.012

Sur motion dûment proposée par M. Steve Plante et appuyée par M. Stéphane Gélinas, il est unanimement résolu d'adopter la résolution telle que présentée.

Résolution 5 : ÉVALUATION DU PROGRAMME NATIONAL DE PROMOTION DANS LE DINDON

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en assemblée générale annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec :

- **DE FAIRE** des représentations auprès des ÉDC afin qu'une partie de l'enveloppe budgétaire de la campagne nationale ou du fonds de compensation du PTPGP soit gérée par les EVQ.
- **DE DEMANDER** aux ÉDC d'évaluer les impacts de la promotion nationale sur la consommation et sur la disponibilité du produit en magasin.

Sur motion dûment proposée par M^{me} Jennifer Paquet et appuyée par M. Michaël Boulay, il est unanimement résolu d'adopter la résolution telle que présentée.

Résolution 6 : PRIORISATION DE LA VOLAILLE DOMESTIQUE

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en assemblée générale annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec :

- **DE FAIRE** les démarches nécessaires pour que les couvoiers priorisent l'approvisionnement des producteurs qui fournissent le marché domestique afin que la province parvienne à produire son allocation.

Sur motion dûment proposée par M. Sylvain Lafortune et appuyée par M. Stéphane Parr, il est unanimement résolu d'adopter la résolution telle qu'amendée.

Résolution 7 : RÉCIPROCITÉ DES NORMES

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en assemblée générale annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec :

- **DE METTRE** de la pression sur les divers paliers de gouvernement pour exiger que les produits importés soient soumis à des normes de qualité et de salubrité et que leur mode de production respecte des règles environnementales aussi sévères que les nôtres pour avoir accès au marché canadien.
- **DE FAIRE** la promotion de la qualité supérieure des produits de volaille québécois.

Sur motion dûment proposée par M. Stéphane Gélinas et appuyée par M^{me} Louise Tellier, il est unanimement résolu d'adopter la résolution telle que présentée.

Résolution 8 : FONDS D'AIDE POUR LES PRODUCTEURS AFFECTÉS PAR LA GRIPPE AVIAIRE



PROJET

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en assemblée générale annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec :

- **DE DÉVELOPPER** un programme d'aide visant à rembourser les éleveurs pour le manque à gagner causé par l'incapacité à produire à la suite de cas de grippe aviaire dans son cheptel ou un cheptel à proximité.

AGA23.013

Sur motion dûment proposée par M. Joël Leblanc et appuyée par M. Martin Lemieux, il est unanimement résolu d'adopter la résolution telle qu'amendée.

Résolution 9 : UTILISATION DES ANTIBIOTIQUES

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en assemblée générale annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec :

- **DE FAIRE** les démarches auprès des PPC et des ÉDC afin de mettre en place des mesures afin de diminuer à l'utilisation accrue d'antibiotiques de manière curative dans les élevages ;
- **DE FAIRE** des pressions auprès de l'Agence canadienne d'inspection des aliments afin d'accélérer l'homologation de produits alternatifs efficaces afin de pallier l'utilisation des antibiotiques.

AGA23.014

Sur motion dûment proposée par M. René Gélinas et appuyée par M^{me} Louise Tellier, il est majoritairement résolu d'adopter la résolution telle que présentée.

Résolution 10 : CAPACITÉS DE TRANSFORMATION

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en assemblée générale annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec :

DE FAIRE les démarches avec les éleveurs et auprès des partenaires de la filière afin d'avoir un portrait juste de leurs capacités afin d'assurer la réalisation de l'allocation de la province tant dans le poulet que le dindon, de même que la croissance ;

DE FAIRE les démarches auprès des transformateurs et autorités gouvernementales afin d'obtenir un portrait des capacités d'abattage et une marge de manœuvre suffisante, de 10 %, pour les 5 prochaines années ;

D'ENTREPRENDRE les démarches afin d'aider à l'établissement de nouveaux abattoirs dans les différentes régions du Québec et d'accompagner ces entrepreneurs dans le développement de leurs activités et la promotion de leurs produits.

AGA23.015

Sur motion dûment proposée par M. René Gélinas et appuyée par M. Stéphane Veilleux, il est unanimement résolu d'adopter la résolution telle que présentée.

PROJET

Résolution 11 : POLITIQUE D'ALLOCATION NATIONALE DANS LE DINDON

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en assemblée générale annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec :

- **DE FAIRE** tout en leur nécessaire afin qu'une politique nationale d'allocation soit convenue en 2023 et qu'elle tienne compte d'une juste répartition de l'allocation entre les provinces, en tenant compte des besoins du marché et des deux types de dindon (léger et lourd) élevés.

AGA23.016

Sur motion dûment proposée par M^{me} Lise St-Georges et appuyée par M. René Gélinas, il est unanimement résolu d'adopter la résolution telle que présentée.

Résolution 12 : DÉCISION 12351

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec réunis en assemblée générale annuelle demandent aux Éleveurs de volailles du Québec :

- **DE FAIRE** les démarches auprès de la Régie afin qu'elle revoie sa décision 12351 à l'égard du plafond de détention de quota ;
- **D'ÉTUDIER** la pertinence d'ajouter un critère limitant l'acquisition annuelle de quota au SCVQ.

AGA23.017

Sur motion dûment proposée par M. Antoine Leblanc et appuyée par M. Sylvain Lafortune, il est unanimement résolu d'adopter la résolution telle que présentée.

13. DIVERS

Aucun point n'est amené.

14. SOUTIEN AUX ÉLEVEURS

Le président, M. Pierre-Luc Leblanc, et la directrice générale, M^{me} Marie-Ève Tremblay, soulignent le travail important réalisé par l'organisme Au cœur des familles agricoles (ACFA) et les travailleurs de rang auprès des producteurs agricoles. Afin de les appuyer dans leur travail d'accompagnement auprès des personnes en situation de détresse psychologique ou qui ont besoin d'une période de répit à l'extérieur de la ferme, les EVQ remettront à ACFA le double de la contribution des participants au cocktail.

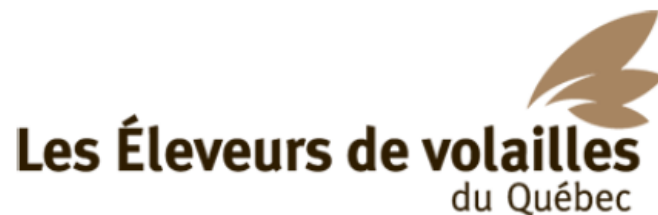
15. LEVÉE DU HUIS CLOS

Le huis clos est levé à 17 h.





12 avril 2023



Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des Éleveurs de volailles du Québec 2023

12/04/2023

PROJET

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des Éleveurs de volailles du Québec, tenue le mercredi 12 avril 2023 à 9 h 15 au Fairmont Le Château Frontenac, à Québec et par visioconférence

APPEL DES PRÉSENCES

L'accueil et l'inscription des participants se font à compter de 9 h. Participent à l'assemblée les délégués suivants :

Syndicat de la Montérégie

Joël Leblanc	Gaétan Phaneuf
Michaël Boulay	Gérard Keurentjies
Pierre-Alain Provost	Sylvain Gauthier
Antoine Leblanc	

Syndicat de la Rive-Nord

Lise St-Georges	Bruno Loranger
Daniel Husereau	Christian Amireault
Martin Bélanger	Sylvain Lafortune
Louise Tellier	

Syndicat de la Mauricie – Centre-du-Québec

René Gélinas	Hubert Desharnais
Stéphane Parr	Louis-Philippe Rouleau

Syndicat de l'Est-du-Québec

Luce Bélanger	François Mercier
Steve Houley	Steve Plante
Jennifer Paquet	Alain Talbot
Samuel Plante	Stéphane Veilleux

Syndicat des Cantons de l'Est

Mario Bérard	Martin Lemieux
José Keet	François Massé
Karine Bérard	Benoit Fontaine

On compte au total environ 350 participants, en personne ou en virtuel.

M^{me} Marie-Ève Tremblay, directrice générale, agit comme secrétaire de la présente réunion et M^{me} Aline Savary, responsable des minutes.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ÉLEVEURS DE VOLAILLES DU QUÉBEC

Le président, M. Pierre-Luc Leblanc, ayant constaté le quorum, il ouvre l'assemblée. Il souhaite la bienvenue aux participants et souligne la présence de nombreux invités, dont le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne,



PROJET

des représentants des Producteurs de poulet du Canada et des éleveurs de plusieurs autres provinces canadiennes.

Il présente également l'ordre du jour de la présente assemblée, lequel a été adopté la veille.

1. Ouverture de l'assemblée des Éleveurs de volailles du Québec
2. Allocution de l'honorable André Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et ministre responsable du Centre-du-Québec
3. Mot du président
4. Rapport des activités 2022-2023
 - 4.1 Rétrospective vidéo des activités de communication
 - 4.2 Rétrospective vidéo des activités de marketing pour le provincial et le national
5. Grippe aviaire : Quoi retenir de l'analyse des cas du Québec
6. Biosécurité : vigilant en tout temps
7. Allocution de Martin Caron, président de l'Union des producteurs agricoles
8. Allocution de l'honorable Marie-Claude Bibeau, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et députée de Compton—Stanstead
9. Allocution de Brian Douglas, président du Conseil des produits agricoles du Canada
10. Allocution des représentants des Producteurs de poulet du Canada
11. Allocution des représentants des Éleveurs de dindons du Canada
12. Perspectives économiques : la lutte à l'inflation et le risque de récession
13. Sélections des gagnants 2022 du Programme d'aide à la relève des EVQ
14. Remerciements aux administrateurs sortants et aux employés retraitées
15. Mot du président sortant, M. Pierre-Luc Leblanc
16. Divers

2. ALLOCUTION DE L'HONORABLE ANDRÉ LAMONTAGNE, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC ET MINISTRE RESPONSABLE DU CENTRE-DU-QUÉBEC

Le président, M. Pierre-Luc Leblanc, accueille le ministre de l'Agriculture André Lamontagne. Ce dernier livre un discours soulignant les nombreux enjeux que doivent affronter les producteurs agricoles du Québec et les mesures prises par le ministère pour favoriser l'autonomie alimentaire du Québec. Il fait ensuite référence à l'octroi, par le gouvernement du Québec d'une somme de 800 000 \$ à l'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles (EQCMA) afin de renforcer la capacité d'intervention de l'industrie en cas de grippe aviaire. Si l'annonce a été faite à l'AGA des producteurs d'œufs de consommation, les éleveurs de poulets et de dindons bénéficieront de cette aide financière grâce au travail en filière de l'EQCMA. Il termine en saluant le travail du président sortant M. Leblanc avec lequel il a eu l'occasion de travailler à plusieurs reprises depuis son arrivée au gouvernement.

De nombreux délégués ont indiqué au ministre leur mécontentement et leurs craintes concernant la récente décision de la Régie abolissant le plafond de détention de quota. À la question lui demandant s'il allait intervenir, le ministre a souligné l'indépendance de la Régie. D'autres délégués ont demandé au ministre si un programme d'aide spécial

PROJET

pouvait être mis en place pour compléter l'indemnisation fédérale pour les fermes aux prises avec la grippe aviaire.

3. MOT DU PRÉSIDENT, M. PIERRE-LUC LEBLANC

Le président, M. Pierre-Luc Leblanc, salue une nouvelle fois les participants. Il passe en revue les faits saillants de la dernière année, marquée par une relance postpandémique, mais aussi par une hausse des coûts sans précédent de l'alimentation du poulet et du dindon. Il souligne également l'autre enjeu majeur de l'année 2022 : l'apparition de la grippe aviaire au Québec, qui a frappé chez plusieurs éleveurs. Aussi, il salue le travail des élus qui ont consacré de longues heures au renouvellement de la Convention de mise en marché du poulet et pour modifier les règlements sur la production et la mise en marché du poulet et du dindon. Finalement, il rappelle qu'après 10 ans à la tête de l'organisation, il a choisi de passer le flambeau à un nouveau président ou une nouvelle présidente. Les enjeux auxquels il a été confronté ont été nombreux, mais il y en aura d'autres dans le futur. Il demande aux éleveurs de rester uni derrière leurs élus qui ont besoin de leur appui pour faire face aux défis qui se présenteront.

4. RAPPORT DES ACTIVITÉS 2022

M. Pierre-Luc Leblanc en profite pour saluer et nommer les membres du conseil d'administration des Éleveurs de volailles du Québec, ici présents. Il les remercie de leur appui et de leur travail important réalisé au cours de la dernière année.

La directrice générale, M^{me} Marie-Ève Tremblay, poursuit et présente le rapport d'activités 2022 qui est disponible sur Internet. Elle précise que le code QR imprimé sur les cocardes mène directement au rapport annuel de l'organisation.

Au niveau économique, l'année 2022 a été marquée par une forte croissance de l'allocation par rapport à l'année précédente, mais aussi par l'incapacité du Canada, dont le Québec, à réaliser 100 % de cette allocation. Les problèmes d'approvisionnement en poulet ont amené les EVQ à travailler plus étroitement avec les couvriers afin de mieux planifier les besoins de poussins. Le secteur du dindon a quant à lui été fortement ébranlé par la grippe aviaire qui a sévi pratiquement partout au pays. Au Québec, le dépeuplement des élevages a retiré environ 1,2 Mkg de la production. Ces kg s'ajoutent à ceux que les éleveurs ne réussissent pas, année après année, à planifier. En 2022, plusieurs rencontres ont eu lieu afin de trouver des solutions à la sous-production.

Plusieurs dossiers réglementaires et liés aux conventions de mise en marché ont occupé les EVQ en 2022. Dans le dindon, la Régie a tenu deux audiences sur le prix du dindon femelle pour lequel des ajustements ont été versés aux éleveurs. Dans le poulet, il y a eu des négociations, des séances de conciliation et un arbitrage pour le renouvellement de la convention qui venait à échéance en décembre 2021. La position des EVQ est structurante pour la filière et les éleveurs. Elle reconnaît le travail des transformateurs en place et vise à mieux encadrer la relation d'affaires pour que l'éleveur et la province remplissent leurs obligations. Au niveau de la réglementation, le secteur du dindon arrive à la fin du processus d'approbation pour la mise en place des fiches de production. Dans le poulet, la modernisation de l'encadrement réglementaire suit son cours et les travaux se poursuivront en 2023 dans la foulée de la récente décision 12351.

PROJET

En 2022, l'équipe des auditeurs a été impliquée très étroitement auprès des producteurs affectés par la grippe aviaire. Le taux de certification des fermes avicoles aux programmes de salubrité et de bien-être animal est encore de près de 100 %.

Finalement, les EVQ continuent le déploiement du portail des éleveurs et offrent de nombreuses formations aux éleveurs grâce notamment aux outils virtuels. Les EVQ se font également connaître auprès des députés provinciaux et fédéraux et participent aux activités de lobby organisées par les offices nationaux. Notons d'ailleurs la présence remarquée de l'organisation à Ottawa pour appuyer le projet de loi C-282 visant à protéger la gestion de l'offre dans les négociations d'accords commerciaux.

4.1 RÉTROSPECTIVE VIDÉO DES ACTIVITÉS DE COMMUNICATION

Une vidéo des activités de communication 2022 est présentée.

4.2 RÉTROSPECTIVE VIDÉO DES ACTIVITÉS DE MARKETING POUR LE PROVINCIAL ET LE NATIONAL

M^{me} Corinna Fortin-Pop, coordonnatrice à la promotion présente l'orientation, les activités marketing réalisées et quelques résultats de visibilité pour les secteurs du poulet et du dindon en 2022 et termine sur les perspectives 2023. Une vidéo rétrospective des activités de promotion provinciale du poulet est présentée, de même qu'une vidéo sur la campagne nationale du dindon.

5. GRIPPE AVIAIRE : QUOI RETENIR DE L'ANALYSE DES CAS DU QUÉBEC

Dre Manon Racicot, vétérinaire épidémiologiste principale de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, présente la conférence « Grippe aviaire : Quoi retenir de l'analyse des cas du Québec »

Elle dresse d'abord un bilan des cas au Canada entre le printemps 2022 et le printemps 2023 selon 3 vagues successives. À l'échelle canadienne, la répartition géographique des grappes virales chez les oiseaux sauvages correspond à la répartition des grappes virales chez les oiseaux domestiques. L'équipe de Dre Racicot a effectué des analyses génétiques et épidémiologiques des 31 fermes infectées du Québec afin d'identifier les cas génétiquement connectés. Les enquêtes épidémiologiques ont permis d'identifier les périodes critiques et les sources de contamination probables. Pour minimiser les risques, les éleveurs doivent porter une très grande attention à la biosécurité.

6. BIOSÉCURITÉ : VIGILANT EN TOUT TEMPS

M^{me} Nathalie Robin, coordonnatrice des Audits et Programmes, présente les facteurs de risques identifiés en 2022 qui expliquent les éclosions de grippe aviaire. Elle explique ce que sont les mesures de biosécurité rehaussées, notamment les étapes pour entrer dans un poulailler et la disposition des oiseaux morts. Elle termine en indiquant aux éleveurs que de nombreux outils sont disponibles sur le site evqdirect.ca des EVQ. En tout temps, les éleveurs peuvent contacter l'équipe des auditeurs. Ils sont tous formés pour accompagner les éleveurs lors d'éclosion de maladie.



PROJET

7. ALLOCATION DE M. MARTIN CARON, PRÉSIDENT DE L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

Le président, M. Pierre-Luc Leblanc, accueille le président de l'Union des producteurs agricoles, M. Martin Caron. Ce dernier est en visioconférence. Il souligne les nombreux défis qu'a à faire face le secteur agricole, dont les producteurs de poulet et de dindon. Toutes les entreprises agricoles ont été frappées de plein fouet par la hausse fulgurante des coûts de production et la flambée des taux d'intérêt. En terminant, il félicite M. Leblanc pour les 10 années à la présidence des EVQ.

8. ALLOCATION DE L'HONORABLE MARIE-CLAUDE BIBEAU, MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE ET DÉPUTÉE DE COMPTON—STANSTEAD

Le président, M. Pierre-Luc Leblanc, introduit la ministre de l'Agriculture du Canada, M^{me} Marie-Claude Bibeau. Dans son message préenregistré, elle débute son allocution en soulignant le départ de M. Leblanc à la tête des EVQ et le remercie pour son engagement inconditionnel envers le secteur. Elle exprime sa sensibilité envers les éleveurs affectés par la grippe aviaire, dont le nombre d'éclotions atteint des proportions historiques au pays. Elle assure que les fonctionnaires fédéraux continueront d'être présents pour appuyer les éleveurs et les aider à reprendre leurs activités. Elle invite les éleveurs à ne pas relâcher leur vigilance dans l'application des mesures de biosécurité. Finalement, elle souligne l'appui du parti libéral au projet de loi C-282 visant à enchâsser dans la loi la protection du système de gestion de l'offre et l'intention de son gouvernement de ne faire aucune nouvelle concession dans le cadre des prochains accords commerciaux.

9. ALLOCATION DE BRIAN DOUGLAS, PRÉSIDENT DU CONSEIL DES PRODUITS AGRICOLES DU CANADA (CPAC)

Le président, M. Pierre-Luc Leblanc, présente Brian Douglas, président du Conseil des produits agricoles du Canada. Celui-ci livrera son message par visioconférence. Il aime participer aux assemblées générales annuelles des offices provinciaux sous gestion de l'offre parce qu'elles lui permettent de mieux comprendre les défis et les opportunités du secteur. En 2022, le CNPC a célébré ses 50 années d'existence. C'est sa création qui a permis l'établissement d'offices nationaux de la gestion de l'offre pour la volaille et les œufs. Une vidéo promotionnelle produite pour l'occasion est diffusée.

10. ALLOCATION DES REPRÉSENTANTS DES PRODUCTEURS DE POULET DU CANADA (PPC)

Le président, M. Pierre-Luc Leblanc, invite M. Tim Klompaker, président des Producteurs de poulet du Canada (PPC), et M. Michaël Laliberté, directeur général, à adresser quelques mots à l'assemblée. Au cours de l'année 2022, la demande pour le poulet a augmenté plus qu'attendu. Malheureusement, le secteur a souffert des problématiques d'approvisionnement en poussins empêchant les producteurs de réaliser toute l'allocation de production votée par l'organisation. La situation devrait se rétablir en 2023.

Les PPC ont été très actifs au niveau des communications et des relations gouvernementales. L'Office national a salué le maintien de la promesse faite par le gouvernement libéral de compenser les éleveurs sous gestion de l'offre pour les pertes de marché encourues lors des dernières négociations commerciales, mais réitère

PROJET

qu'aucune nouvelle concession ne sera tolérée. À l'horizon, la menace d'une entente avec le Mercosur, et notamment le Brésil, plane sur le secteur. Il faut rester vigilant et à cet égard, il est important de suivre le cheminement du projet de loi C-282 au sein de l'appareil législatif canadien.

Il termine en soulignant la grande implication de M. Leblanc dans les dossiers des PPC pendant sa présidence des EVQ et le rôle de rassembleur qu'il a souvent joué auprès de ses homologues provinciaux.

11. ALLOCATION DES REPRÉSENTANTS DES ÉLEVEURS DE DINDON DU CANADA (ÉDC)

Le président, M. Pierre-Luc Leblanc, introduit le président des Éleveurs de dindon du Canada, M. Darren Ference. Ce dernier était présent le 30 mars lors de la journée de producteurs de dindon. Dans son message préenregistré, il salue le départ de M. Leblanc avec lequel il a eu l'occasion de travailler pendant plusieurs années. Il passe ensuite en revue les travaux réalisés par l'office national dans la gestion de la grippe aviaire et pour l'avancement de la révision de la politique d'allocation commerciale nationale à laquelle participe très activement le Québec.

12. PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES : LA LUTTE À L'INFLATION ET LE RISQUE DE RÉCESSION

Le président, M. Pierre-Luc Leblanc, invite M. Sébastien Pouliot, consultant, à présenter une conférence sur les perspectives économiques pour 2023 et son impact sur le secteur agricole en général, et sur le secteur avicole en particulier. Ce qui retient son attention, c'est bien entendu la croissance économique au ralenti partout en Amérique du Nord. L'inflation généralisée des prix à la consommation se fait sentir partout dans le monde, forçant les banques centrales à hausser leur taux directeur. Il faudra attendre de voir l'impact sur la croissance et si, le ralentissement se concrétise, si le taux de chômage augmente. En agriculture, c'est le marché des grains qu'il faut surveiller, et l'impact de la guerre en Ukraine sur la capacité de ce pays à approvisionner le marché mondial.

13. SÉLECTIONS DES GAGNANTS 2022 DU PROGRAMME D'AIDE À LA RELÈVE DES EVQ

M^{me} Marie-Ève Tremblay fait la présentation du programme d'aide à la relève des EVQ dont l'objectif est d'appuyer l'entrée de jeunes producteurs dans la production de poulet. Parmi les candidatures reçues, 16 finalistes ont été retenus. Un tirage au sort a permis de sélectionner les cinq nouveaux bénéficiaires de l'édition 2022 du Programme d'aide à la relève :

- Julien Brouillette – Ferme Avicole Albro inc., région 2
- Karl Lampron – 9418-3779 Québec inc., région 3
- Guillaume Fortier – Ferme Arclade inc., région 4
- Frédéric Larochelle – Ferme laitière et avicole Larochelle et Fils, région 4
- Tobias Ruckstuhl – Élevage Ruckstuhl inc., région 5

Nos félicitations à cette relève qui poursuivra le travail des générations précédentes afin d'assurer la pérennité de l'élevage avicole au Québec.

PROJET

14. REMERCIEMENTS AUX ADMINISTRATEURS SORTANTS ET AUX EMPLOYÉES RETRAITÉES

Le président M. Pierre-Luc Leblanc fait l'hommage aux quatre administrateurs sortants. Il remercie ceux qui ont pris la décision, comme lui, de ne pas renouveler leur mandat. Il est important de reconnaître le dévouement et le travail de ces membres sortants du conseil d'administration des EVQ : M^{me} Lise St-Georges, M. Louis-Philippe Rouleau, M. Martin Lemieux et M. Yves Leblanc. À chacun il livre un message d'appréciation plus personnel et leur souhaite le meilleur pour la suite.

Les EVQ ont également comme tradition de souligner le départ à la retraite des employés. Cette année, ce sont trois femmes comptant chacune de nombreuses années d'expérience au service des Éleveurs de volailles du Québec qui sont soulignées : M^{me} Chantal Fortin, M^{me} Monique Daignault et M^{me} Odile Putod.

15. MOT DU PRÉSIDENT SORTANT

Afin de souligner le départ de M. Pierre-Luc Leblanc, on présente une vidéo rétrospective de ses 10 ans à la présidence des EVQ. Elle se termine avec un mot de plusieurs personnes du Québec, mais aussi d'autres provinces qu'il a côtoyées durant ces années. Plusieurs ont salué l'engagement et les convictions de M. Leblanc à défendre les intérêts des producteurs, sa passion pour le secteur et son engagement envers la gestion de l'offre.

Avec émotion, il se rappelle les moments forts de son mandat : les mois de négociations qui ont mené à la signature de l'entente opérationnelle du poulet, deux renouvellements de la Convention de mise en marché du poulet, la difficile gestion des allocations de production de poulet et de dindon pendant la pandémie de la COVID-19, entre autres événements. Il termine en mentionnant qu'il a aimé représenter les producteurs de poulet et de dindon auprès des parlementaires québécois et canadiens.

16. DIVERS

Aucun point n'est amené.

17. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Sur motion dûment proposée par Mme Lise St-Georges et appuyée par M. Sylvain Lafortune, il est unanimement résolu de lever l'assemblée à 17 h.



6.0

**Présentation et adoption
des états financiers pour
l'exercice se terminant
au 31 décembre 2023**



Résultats, actif net, évolution de l'actif net et situation financière

Marc-André Joly, directeur Finances et
Affaires réglementaires

2 avril 2024





AGIR ENSEMBLE POUR
UN AVENIR DURABLE

Rapport de l'auditeur indépendant

**M. Bernard Grandmont |
Associé, Certification**



Raymond Chabot
Grant Thornton



Fonds d'administration du plan conjoint 2023

	2023	2022
	\$	\$
Produits		
Remises brutes de contributions	11,771,600	11,301,427
Intérêts	456,624	168,780
Subvention du gouvernement provincial		6,776
Autres produits	111,976	11,348
	<u>12,340,200</u>	<u>11,488,331</u>
Charges		
Frais des membres des conseils d'administration et des comités d'aviculteurs	1,107,336	650,288
Frais relatifs au mandat des offices canadiens de commercialisation	3,633,441	3,444,558
Frais d'administration et de secrétariat	5,012,020	4,466,178
Frais d'études, de recherche et de projets	76,049	105,371
Frais adhésion et programme		
Contribution MGO, EQCMA et RIMAQ	394,806	397,444
Programme d'assurance de la salubrité à la ferme (PASAF)	528,293	508,420
Frais d'affiliation à L'UPA	601,695	588,380
	<u>11,353,640</u>	<u>10,160,639</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	986,560	1,327,692
Actif net au début	5,152,201	3,824,509
Actif net à la fin	<u>6,138,761</u>	<u>5,152,201</u>

- **Remises** : Augmentation de la production de poulet de 3,7 % et augmentation de 0,5 % de la production de dindon
- **Intérêts** : augmentation reliée à la hausse des taux d'intérêt
- **Frais des membres des conseils d'administration et des comités** : Augmentation des coûts de l'AGA 80K Réunion d'été des PPC 270K
- **Frais d'administration et de secrétariat** : 400K plusieurs postes ont été comblés et augmentation de 240K pour l'amortissement (début du portail)



Fonds de promotion du poulet 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Produits		
Remises brutes de contributions	761,313	728,109
Autres produits		100,091
	<u>761,313</u>	<u>828,200</u>
Charges		
Frais d'activités de promotion		
Salaires et charges sociales	53,652	42,879
Fournitures de bureau	455	350
Frais de communication	509	1,304
Frais de déplacement		66
Frais divers	1,195	3,363
Frais généraux de promotion	464,259	562,777
Loyer et entretien des locaux	8,711	8,882
	<u>528,781</u>	<u>619,621</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	232,532	208,579
Actif net au début	<u>2,323,026</u>	<u>2,114,447</u>
Actif net à la fin	<u>2,555,558</u>	<u>2,323,026</u>

- **Remises** : Augmentation reliée à la hausse de production.
- **Autres produits en 2022** : Promotion avec Aliments du Québec
- **Frais généraux de promotion en 2022** : Augmentation reliée à la promotion avec Aliments du Québec



Fonds de promotion du dindon 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Produits		
Remises brutes de contributions	648,766	645,663
Redistribution des contributions par l'Office canadien	84,917	84,917
Autres produits	18,000	91
	<u>751,683</u>	<u>730,671</u>
Charges		
Frais d'activités de promotion		
Salaires et charges sociales	55,154	39,914
Frais relatifs au mandat des offices canadiens de commercialisation	460,772	458,569
Fournitures de bureau	455	350
Frais d'administration – abattoirs	12,649	12,674
Frais de communication	509	1,234
Frais de déplacement	1,013	66
Frais divers	818	2,328
Frais généraux de promotion	139,327	125,899
Loyer et entretien des locaux	8,711	8,582
	<u>679,408</u>	<u>649,616</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	72,275	81,055
Actif net au début	988,343	907,288
Actif net à la fin	<u>1,060,618</u>	<u>988,343</u>

- **Produits** : autres produits est une commandite d'Aliments du Québec
- **Frais relatifs au mandat des offices canadiens de commercialisation** : Dépense de promotion nationale de 1,25\$/100 kg des EDC
- **Frais généraux de promotion** : Augmentation des initiatives de marketing provinciales puisqu'on a reçu une commandite



État des fonds 2023

2023

Actif net au début
Excédent (insuffisance)
des produits par rapport
aux charges
Acquisition
d'immobilisations
corporelles et d'actifs
incorporels
Actif net à la fin

	Non affecté				Affecté				
	Fonds d'administration du plan conjoint	Fonds de pénalité – poulet	Fonds de pénalité – dindon	Total	Investi en immobilisations	Fonds de promotion du poulet	Fonds de promotion du dindon	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actif net au début	3,932,327	2,784,654	420,816	7,137,797	1,219,874	2,323,026	988,343	3,311,369	11,669,040
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	1,432,272	18,403		1,450,675	(445,712)	232,532	72,275	304,807	1,309,770
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	(520,035)			(520,035)	520,035				
Actif net à la fin	4,844,564	2,803,057	420,816	8,068,437	1,294,197	2,555,558	1,060,618	3,616,176	12,978,810

2022

Actif net au début
Excédent (insuffisance)
des produits par rapport
aux charges
Acquisition
d'immobilisations
corporelles et d'actifs
incorporels
Actif net à la fin

	Non affecté				Affecté				
	Fonds d'administration du plan conjoint	Fonds de pénalité – poulet	Fonds de pénalité – dindon	Total	Investi en immobilisations	Fonds de promotion du poulet	Fonds de promotion du dindon	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actif net au début	3,089,900	2,653,888	394,682	6,138,470	734,609	2,114,447	907,288	3,021,735	9,894,814
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	1,533,542	130,766	26,134	1,690,442	(205,850)	208,579	81,055	289,634	1,774,226
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	(691,115)			(691,115)	691,115				
Actif net à la fin	3,932,327	2,784,654	420,816	7,137,797	1,219,874	2,323,026	988,343	3,311,369	11,669,040

Situation financière 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	2,455,815	2,975,830
Comptes clients et autres créances	709,500	497,224
Frais payés d'avance	71,706	340,298
	<u>3,237,021</u>	3,813,352
Long terme		
Encaisse réservée	265,882	265,882
Placements et avances	10,138,180	8,100,000
Immobilisations corporelles	49,983	41,481
Actifs incorporels	1,444,214	1,378,393
Dépôt – loyer	198,309	194,371
	<u>15,333,589</u>	13,793,479
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	2,354,779	2,124,439
ACTIF NET		
Non affecté	8,068,437	7,137,797
Investi en immobilisations	1,294,197	1,219,874
Affecté	3,616,176	3,311,369
	<u>12,978,810</u>	11,669,040
	<u>15,333,589</u>	13,793,479

- **Encaisse** : Diminution de l'encaisse de 500 000 \$ qui a été investi en placement.
- **Placements et avances** : Augmentation des placements de 2 M\$; 500 000\$ provenant de l'encaisse et 1,5 M\$ provenant du surplus des activités de l'année.
- **Actifs incorporels** : Mise en place d'un portail et mise à jour du logiciel de gestion des quotas et de la production.



7.0

Nomination de l'auditeur
comptable pour l'année
2024



8.0

Présentation des orientations budgétaires 2024-2025



Budget 2024 – Plan conjoint

	2023	Budget
	\$	\$
Produits		
Remises brutes de contributions	11,771,600	11,990,962
Intérêts	456,624	525,000
Subvention du gouvernement provincial		
Autres produits	111,976	56,200
	<u>12,340,200</u>	<u>12,572,162</u>
Charges		
Frais des membres des conseils d'administration et des comités d'aviculteurs	1,107,336	839,500
Frais relatifs au mandat des offices canadiens de commercialisation	3,633,441	3,782,205
Frais d'administration et de secrétariat	5,012,020	5,504,824
Frais d'études, de recherche et de projets	76,049	114,305
Frais adhésion et programme		
Contribution MGO, EQCMA et RIMAQ	394,806	1,034,000
Programme d'assurance de la salubrité à la ferme (PASAF)	528,293	570,556
Frais d'affiliation à L'UPA	601,695	620,728
	<u>11,353,640</u>	<u>12,466,119</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	986,560	106,042

- **Remises brutes de contributions :** Augmentation de 2,5 % dans la production de poulet et de 0,5 % dans la production de dindon
- **Frais des membres des conseils d'administration et des comités :** 270K pour la rencontre d'été des PPC réalisée à Montréal en 2023.
- **Frais d'administration et de secrétariat :** Postes non comblés en 2023 ou vacant à la suite de congés maladies.
- **Contribution MGO, EQCMA et RIMAQ :** Contribution RIMAQ passe de 95 k à 729 k



9.

Reconduction des contributions prévues au :

- Règlement sur les contributions des producteurs de poulets pour l'application du Plan conjoint;
- Règlement sur la contribution spéciale pour la promotion des marchés de la volaille.



AGIR ENSEMBLE POUR
UN AVENIR DURABLE





Contributions 2024

POULET	2023 01-janv	2023 04-juin	2024 01-janv	2024 05-mai
Plan conjoint	1.38 \$	1.36 \$	1.36 \$	1.36 \$
Office canadien	0.57 \$	0.59 \$	0.59 \$	0.61 \$
Promotion	0.15 \$	0.15 \$	0.15 \$	0.15 \$
RIMAQ	0.15 \$	0.15 \$	0.15 \$	0.15 \$
Total	2.25	2.25	2.25	2.27 \$

DINDON	2023 01-janv	2024 01-janv
Plan conjoint	1.22 \$	1.22 \$
Office canadien	1.80 \$	1.80 \$
Promotion-EVQ	1.76 \$	1.76 \$
Total	4.78	4.78

- **Contribution aux PPC :**
Augmentation de 0,02 \$ au
5 mai 2024.

utions par 100 kg de poids vif



Recommandation pour la contribution des producteurs de poulets pour l'application du Plan conjoint

CONSIDÉRANT le Règlement sur les contributions des producteurs de poulets pour l'application du Plan conjoint;

CONSIDÉRANT la contribution actuelle imposée de 1,95 \$ du 100 kilogrammes de poulets (poids vif) et l'orientation arrêtée de reconduire cette dite contribution;

CONSIDÉRANT que la contribution ci-dessus mentionnée prend fin le 4 mai 2024;

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec demandent aux Éleveurs de volailles du Québec:

DE MODIFIER le Règlement sur les contributions des producteurs de poulets pour l'application du Plan conjoint à 1,97 \$ du 100 kilogrammes de poulet (poids vif) jusqu'au 30 juin 2025;

DE DÉPOSER la présente résolution à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec pour homologation.



Recommandation pour la reconduction de la contribution spéciale pour la promotion des marchés de la volaille | POULET

- CONSIDÉRANT le Règlement sur la contribution spéciale pour la promotion des marchés de la volaille imposant une contribution spéciale pour la promotion des marchés de la volaille;
- CONSIDÉRANT la contribution actuelle imposée de 0,15 \$ du 100 kilogrammes de poulet (poids vif) et l'orientation arrêtée de reconduire cette dite contribution;
- CONSIDÉRANT que la contribution ci-dessus mentionnée prend fin le 30 juin 2024;

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec demandent aux Éleveurs de volailles du Québec:

- DE MODIFIER le Règlement de contribution spéciale pour la promotion des marchés de la volaille afin de prévoir le maintien de la contribution pour la promotion du poulet à 0,15\$ du 100 kilogrammes de poulet (poids vif) jusqu'au 30 juin 2025;
- DE DÉPOSER la présente résolution à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec pour homologation.



Recommandation pour la reconduction de la contribution spéciale pour la promotion des marchés de la volaille | DINDON

- CONSIDÉRANT le Règlement sur la contribution spéciale pour la promotion des marchés de la volaille imposant une contribution spéciale pour la promotion des marchés de la volaille;
- CONSIDÉRANT la contribution actuelle imposée de 1,76 \$ du 100 kilogrammes de dindons (poids vif) et l'orientation arrêtée de reconduire cette dite contribution;
- CONSIDÉRANT que la contribution ci-dessus mentionnée prend fin le 30 juin 2024;

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec demandent aux Éleveurs de volailles du Québec:

- DE MODIFIER le Règlement de contribution spéciale pour la promotion des marchés de la volaille afin de prévoir le maintien de la contribution pour la promotion du poulet à 1,76 \$ du 100 kilogrammes de poulet (poids vif) jusqu'au 30 juin 2025;
- DE DÉPOSER la présente résolution à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec pour homologation.



9.0

Reconduction des contributions prévues au Règlement sur la contribution spéciale pour la promotion des marchés de la volaille

- Contribution poulet à 0,15 \$ du 100 kg de poulet (poids vif) jusqu'au 30 juin 2025
- Contribution dindon à 1,76 \$ du 100 kg de dindon (poids vif) jusqu'au 30 juin 2025

Hausse du montant de la contribution actuellement prévue au Règlement sur les contributions des producteurs de poulets pour l'application du Plan conjoint

- 1,95\$ à 1,97\$ du 100kg (poids vif) à compter du 5 mai 2024



10.0

Suivi des résolutions 2022-2023



Suivi de traitement des résolutions des assemblées régionales annuelles, 2022

Région	Titre	Résolution	Traitement	Suivi
Montérégie	Procédure élection Président EVQ	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : - De modifier le règlement pour que le président des EVQ soit élu par l'assemblée générale des EVQ parmi et par les délégués; - Qu'une déclaration verbale d'intérêt soit faite au moment du dépôt de la candidature	Présentée à l'AGA	Rejetée à l'unanimité
Montérégie	Élection du représentant aux PPC	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec - De modifier leur règlement pour désigner le représentant aux PPC de façon que minimalement un membre du CA des EVQ ou un délégué des EVQ soit choisi pour ce poste et ne pas aller au-delà de ces deux groupes.	Traitée au conseil d'administration des EVQ	Proposition : À présenter à l'AGA avec modifications de formulation
Rive-Nord	Transferts familiaux accessibles et prioritaires	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : - Que les transactions familiales parents-enfants et frères-sœurs, telles qu'elles sont définies actuellement, continuent d'être accessibles et priorisées.	Présentée à l'AGA et adoptée à l'unanimité	Les EVQ ont tenu compte de cette demande dans les modifications au RPMMPoulet visant à maintenir la reconnaissance de nouveaux baux de location long terme de bâtiment entre membres d'une même famille.
Rive-Nord	Évaluer la possibilité de partager la croissance de l'allocation aux petites entreprises avicoles	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : - D'évaluer la possibilité de partager la croissance de l'allocation de façon à favoriser et permettre aux petites entreprises avicoles détenant du quota de façon directe ou indirecte de bénéficier prioritairement d'une plus grande augmentation de la croissance.	Présentée à l'AGA et adoptée à la majorité.	Cette résolution est à l'étude par le comité réglementation poulet. Cette recommandation figure dans le plan d'intervention des EVQ déposé à la Régie en mai 2021.
Rive-Nord	Signature uniquement sur le pourcentage réel d'utilisation	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : - D'analyser la possibilité d'éliminer la signature du pourcentage préliminaire afin de signer uniquement sur le pourcentage réel d'utilisation.	Présentée à l'AGA Adoptée à l'unanimité	Cette résolution est à l'étude par le comité réglementation poulet.



Suivi de traitement des résolutions des assemblées régionales annuelles, 2022

Région	Titre	Résolution	Traitement	Suivi
Rive-Nord	Communication avec les titulaires de quota via un courriel privé	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : - De développer un canal de communication interne à partir des courriels privés qui serait acheminé de façon confidentielle aux titulaires de quota qui servirait à informer et consulter de façon transparente des éleveurs à propos des différentes modifications apportées (ex. : Règlement sur la production et la mise en marché du poulet, etc.).	Traitée au conseil d'administration des EVQ	Les EVQ ont bonifié les outils de communication aux éleveurs en ajoutant une infolettre pour les titulaires, un portail où l'on retrouve tous les travaux réglementaires et leur traitement, de même que des fiches techniques et des formations en ligne. Un sondage mené par une firme externe a été réalisé à l'automne 2022 et les résultats sont positifs.
Rive-Nord	Structure de gouvernance des EVQ – réflexion	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : - De permettre aux administrateurs du conseil d'administration élargi des Éleveurs de volailles du Québec de participer à des comités divers.	Traitée au conseil d'administration des EVQ	Cette demande figure dans les orientations de la planification stratégique des EVQ 2023-2026
Rive-Nord	Situation d'urgence – Ajustement VAG	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : - D'entreprendre les démarches nécessaires de façon urgente auprès de la RMAAQ afin de redistribuer un pourcentage de la croissance d'Exceldor vers les acheteurs ayant la capacité d'abattage nécessaire et que ces nouveaux VAG demeurent permanents pour ces derniers.	Traitée au conseil d'administration des EVQ	Dans le cadre du renouvellement de la CMMPOulet, les EVQ demandent un plan de contingence aux transformateurs afin de maintenir leur VAG. Dans sa décision 12394 du 9 juin 2024, la régie invite les parties à réaliser un plan de contingence de filière.
Mauricie– Centre-du- Québec	Documents et présentations diffusés lors des AGR	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : - De rendre disponible aux éleveurs l'ensemble du contenu des présentations, et ce, avant les réunions afin que les éleveurs puissent prendre connaissance adéquatement des sujets pour ainsi maximiser le temps alloué aux questions. -	Traitée au conseil d'administration des EVQ	Les EVQ ont bonifié les outils de communication aux éleveurs en ajoutant une infolettre pour les titulaires. De plus, un portail où l'on retrouve tous les travaux réglementaires, leur présentation et leur traitement a été mis en ligne à l'hiver 2022.



Suivi de traitement des résolutions des assemblées régionales annuelles, 2022

Région	Titre	Résolution	Traitement	Suivi
Mauricie– Centre-du- Québec	Accès à l'information	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : <ul style="list-style-type: none"> - De rendre disponibles à l'ensemble des éleveurs toutes les résolutions issues des diverses régions qu'elles aient été adoptées ou non; - De publier un suivi des résolutions antérieures via le portail des producteurs qui sera mis en place sous peu. 	Traitée au conseil d'administration des EVQ	Le portail sécurisé des éleveurs est en déploiement depuis l'automne 2022. Les éleveurs de la région des Cantons de l'Est et les éleveurs de dindons étaient les premiers groupes, comme établi par un tirage au sort. Le suivi des résolutions est transmis au secrétaire du syndicat avant l'AGA.
Mauricie– Centre-du- Québec	Rencontre d'information	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : <ul style="list-style-type: none"> - De rendre disponible aux éleveurs la documentation complète aidant la compréhension des changements proposés; - De partager clairement les objectifs ciblés en démontrant le portrait actuel et le résultat à atteindre; - De mettre en place un moyen de communication pour que les éleveurs puissent poser leurs questions et que les réponses à leurs interrogations soient partagées avec tous; - D'organiser une journée d'information portant sur la nouvelle réglementation. 	Traitée au conseil d'administration des EVQ	Les EVQ ont bonifié les outils de communication aux éleveurs en ajoutant une infolettre pour les titulaires, De plus, un portail où l'on retrouve tous les travaux réglementaires, leur présentation et leur traitement a été mis en ligne à l'hiver 2022. Des fiches techniques y sont également disponibles. Une formation sur les guides et bilan a été réalisée à l'automne 2022. Elle est disponible en ligne pour les éleveurs. Les nouveaux titulaires sont invités à une formation sur le fonctionnement de la gestion des contingents et un suivi individuel est réalisé par la suite.



Région	Titre	Résolution	Traitement	Suivi
Mauricie- Centre-du- Québec	Changement réglementaire et vote	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : <ul style="list-style-type: none"> - De transmettre à tous les membres le plus d'informations possible pour assurer une bonne compréhension de la réforme; - De laisser un temps de réflexion aux membres; - De démontrer son leadership, sa proximité avec la volonté de ses membres et son écoute en accordant un vote sur cette réforme à l'ensemble des éleveurs. 	Traitée au conseil d'administration des EVQ	<p>Les EVQ ont bonifié les outils de communication aux éleveurs en ajoutant une infolettre pour les titulaires,</p> <p>De plus, un portail où l'on retrouve tous les travaux réglementaires, leur présentation et leur traitement a été mis en ligne à l'hiver 2022.</p> <p>Des fiches techniques y sont également disponibles.</p>
Mauricie- Centre-du- Québec	Programme de relève	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : <ul style="list-style-type: none"> - De modifier le programme de relève pour que les utilisateurs bénéficient d'un prêt de 300 m² à vie sans possibilité de le monnayer; - De rendre le programme plus accessible en octroyant le nombre total de prêts relève à tous ceux qui se qualifient selon les critères en place; - D'offrir l'opportunité à une entreprise de bénéficier de plus d'une relève selon les paramètres à développer par le comité réglementation (exemple : nombre de poulaillers, nombre de mètres, etc.); - Sous réserve légale, d'offrir rétroactivement le nouveau programme aux personnes et entreprises qui ont bénéficié du programme d'aide à la relève depuis l'implantation du programme de prêts de 200 m². 	Présentée à l'AGA sous forme refondue.	<p>Cette demande figure parmi les priorités de travail du comité réglementation poulet.</p> <p>Des modifications au programme de démarrage ont été déposées à la RMAAQ. Le programme d'aide à la relève est toujours à l'étude.</p>



Suivi de traitement des résolutions des assemblées régionales annuelles, 2022

Région	Titre	Résolution	Traitement	Suivi
Est-du-Québec	Refonte du programme relève	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : - De voir à bonifier, actualiser et à rendre équitable les bonifications ou ajustements, qui seront apportés à la refonte de ces programmes envers les candidatures qui ont bénéficié des anciens programmes d'aide à la relève et d'aide au démarrage	Présentée à l'AGA sous forme refondue.	Cette demande figure parmi les priorités de travail du comité réglementation poulet. Des modifications au programme de démarrage ont été déposées à la RMAAQ. Le programme d'aide à la relève est toujours à l'étude.
Est-du-Québec	Calendrier de production sur 7 périodes	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : - En parallèle au calendrier de 6 périodes, de permettre aux producteurs de répartir leur production à partir d'un calendrier de production basé sur 7 périodes en comparaison aux autres provinces, et ce, afin d'accroître l'efficacité, la rentabilité et l'utilisation maximale de nos bâtiments.	Traitée au conseil d'administration des EVQ	Les éleveurs ont déjà la possibilité de planifier leur production sur sept cycles de production. Le conseil d'administration a mandaté le comité réglementation poulet afin d'évaluer l'impact d'un calendrier de production sur 7 périodes sur l'utilisation/location de quota, les performances/qualité d'élevage et l'utilisation des bâtiments.
Est-du-Québec	Entente d'approvisionnement	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : - De s'assurer de payer le prix le plus élevé entre celui de l'entente ou celui de la nouvelle catégorie de poids où se situe le poids des volailles suite au changement de la date d'abattage.	Traitée au conseil d'administration des EVQ	La position des EVQ dans le cadre du renouvellement de la CMMPoulet prévoit des ajustements de prix dans le cas où la date d'abattage diffère de celle prévue à l'entente suite à une demande unilatérale de l'acheteur. Les audiences d'arbitrage de la CMMPoulet de la Régie se sont terminées en décembre 2022. La décision arbitrale 12394 de la Régie rendue le 9 juin 2024 ne retient pas la position des EVQ.



Suivi de traitement des résolutions des assemblées régionales annuelles, 2022

Région	Titre	Résolution	Traitement	Suivi
Assemblée Dindon	Limite des ajustements de fin de période suite à un transfert de ferme	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : <ul style="list-style-type: none"> - Développer des modifications au Règlement à l'effet de réviser la limite de contingent pouvant être transféré à un autre titulaire à la fin de la période suite à un transfert de ferme. - De présenter aux éleveurs de dindons les modifications développées à cet effet. 	Présentée à l'AGA et adoptée à l'unanimité	Cette demande figure parmi les priorités de travail du comité réglementation dindon. En 2022, le comité dindon a adopté les modifications sur les fiches de production.
Assemblée Dindon	Négociation prix du dindon	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : <ul style="list-style-type: none"> - De travailler avec les transformateurs et autres partenaires de la filière afin que les producteurs du Québec obtiennent une marge équivalente aux producteurs Ontario permettant de couvrir leurs coûts de production pour les différents types de dindons produits au Québec. 	Présentée à l'AGA et adoptée à l'unanimité	Les EVQ ont mis en place en 2021 un système volontaire de déclaration des prix de la moulée et des dindonneaux, de même que des poussins à l'automne 2022. Les EVQ ont rencontré l'AQINAC au printemps 2022 pour comprendre les écarts de coûts entre les moulées du Québec et celles prévues au modèle du coût de production ontarien.



Suivi de traitement des résolutions des assemblées régionales annuelles, 2022

Région	Titre	Résolution	Traitement	Suivi
Assemblée Dindon	Planification de la croissance et plan de contingence de la filière	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : <ul style="list-style-type: none"> - De faire les démarches avec les éleveurs et auprès des partenaires de la filière afin d'avoir un portrait juste de leurs capacités actuelles et à venir afin d'assurer la réalisation de l'allocation de la province tant dans le poulet que le dindon, de même que la croissance; - De travailler étroitement avec les partenaires afin d'assurer les approvisionnements nécessaires et les capacités pour la réalisation de l'allocation de production de la période. 	Présentée à l'AGA et adoptée à l'unanimité	<p>Les EVQ ont demandé une planification des capacités d'abattage (attrapage, abattage, transformation) du CQTV en juin 2021. La Régie ordonne la transmission des informations A-174 à A-180.</p> <p>Dans le cadre du renouvellement de la CMMPOulet, les EVQ demandent une planification des capacités annuelles et la mise en place d'un plan de contingence. L'arbitrage de la CMMPOulet devant la régie s'est terminé en décembre 2022. Dans sa décision 12394 du 9 juin 2024, la régie invite les parties à réaliser un plan de contingence de filière.</p> <p>Les EVQ ont publié dans le <i>Nouvelles Express</i> en décembre 2022 les bases ajustées pour l'année 2023 et leur conversion en taux d'utilisation du quota de production.</p> <p>En février 2023, les EVQ ont participé au comité de liaison EVQ-LCQ afin de planifier les approvisionnements de poussins pour 2023 sur la base des prévisions d'allocation.</p> <p>Les EVQ ont initié au printemps 2022 une collecte d'informations sur les poulaillers en production afin de qualifier les superficies disponibles.</p>



Région	Titre	Résolution	Traitement	Suivi
Assemblée annuelle	Politique d'allocation nationale dans le dindon	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : <ul style="list-style-type: none"> - De demander aux Éleveurs de dindon du Canada (ÉDC) d'avoir le portrait des intentions de production et de vente de dindon avant le début de la période d'allocation afin d'allouer un juste volume national par catégorie de poids de dindons vivant (légers et lourds); - De demander aux ÉDC de tenir compte des historiques provinciaux de production, par type de dindon, afin de déterminer les allocations. 	Présentée à l'AGA et adoptée à l'unanimité	<p>Les ÉVQ établissent une évaluation des besoins du marché lors de chaque allocation. Pour la période 2022-23, l'allocation a été votée à deux reprises et contestée autant de fois.</p> <p>Les EVQ participent au comité de révision de la politique qui s'est réuni à 11 reprises en 2022. Les EVQ demandent d'avoir une politique qui tient compte du poids des dindons.</p> <p>Les EVQ ont participé aux négociations finales ayant mené à l'adoption, en septembre 2023, d'une nouvelle politique d'allocation commerciale. Les EVQ ont demandé d'avoir une politique qui tient compte du poids des dindons, mais le concept n'a pas été retenu.</p>
Assemblée annuelle	Élevage de basse-cour en contexte de grippe aviaire et d'approvisionnement serré en poussins	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : <ul style="list-style-type: none"> - De demander aux couvoiriers d'approvisionner prioritairement les titulaires de quota de production de poulet et de dindon; - De demander au gouvernement du Québec de suspendre la mise en production de nouveaux sites de production de volailles de proximité pendant la période de grippe aviaire et d'exiger le confinement de tous types de volailles des sites existants; - De demander au gouvernement du Québec de suspendre temporairement la mise en œuvre des autorisations d'abattage de volailles à la ferme. 	Présentée à l'AGA et adoptée à l'unanimité	<p>Pour l'année 2022, certains couvoiriers ont accepté de restreindre leurs ventes de poussins pour les éleveurs citoyens ou pour la revente.</p> <p>En février 2023, dans un contexte de grippe aviaire, les EVQ ont renouvelé leur demande auprès des couvoiriers, ayant un double objectif de diriger les poussins disponibles aux titulaires de quota et de limiter l'élevage de basse-cour;</p> <p>Les représentants des ÉVQ ont participé aux journées poussins planifiées afin d'informer les éleveurs citoyens sur les risques de la grippe aviaire et mesures de biosécurité à mettre en œuvre.</p>



Région	Titre	Résolution	Traitement	Suivi
Mauricie– Centre-du- Québec	Biosécurité rehaussée	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : - De faire les représentations nécessaires auprès des partenaires de la filière afin d’obliger les équipes d’attrapeurs à désinfecter leurs bottes dès leur arrivée sur un site afin que celles-ci soient exemptes de tout contaminant.	Présentée à l’AGA et adoptée à l’unanimité	Des discussions ont eu lieu entre les membres de la filière en 2023, mais pas encore d’entente sur la procédure de biosécurité courante pour les attrapeurs. L’EQCMA n’a donc pas produit un code vert de biosécurité pour les attrapeurs. En février 2024, le comité de production des EVQ a demandé de relancer les discussions avec la filière.
Montérégie	Taxe carbone	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : - D’intervenir auprès du gouvernement afin d’exonérer les fermes de la taxe carbone; - D’impliquer les autres groupes spécialisés et la filière avicole dans la démarche.	Présentée à l’AGA et adoptée à l’unanimité	Dans le cadre des consultations prébudgétaires 2023-2024 du ministre québécois des Finances, l’UPA a demandé que les producteurs agricoles obtiennent un remboursement pour le coût de la tarification du carbone associé à l’achat des carburants et combustibles fossiles à l’instar de ce que reçoivent la très grande majorité des agriculteurs des autres provinces.
Mauricie– Centre-du- Québec	Mesures de biosécurité dans les productions de basse-cour	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : - De faire les représentations nécessaires afin d’instaurer un système de permis annuel pour les élevages de basse-cour et que ce permis soit associé à une adresse; - D’informer chacun des détenteurs de ce permis des mesures et des enjeux de biosécurité à adopter.	Présentée à l’AGA et adoptée à l’unanimité	Les représentants des EVQ ont participé aux journées poussins planifiées afin d’informer les éleveurs-citoyens sur les risques de la grippe aviaire et mesures de biosécurité à mettre en œuvre. Des documents sur la biosécurité, dont un encart du MAPAQ, ont été remis aux vendeurs de poussins pour distribution en magasin aux éleveurs-citoyens.
Mauricie– Centre-du- Québec	Modification du prélevé des Producteurs de poulet du Canada (PPC)	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : - De faire les démarches auprès des PPC afin qu’ils fournissent un argumentaire expliquant aux producteurs de volailles la justification de cette hausse de contribution sur la base des liquidités disponibles;	Présentée sous forme refondue à l’AGA et adoptée à l’unanimité	L’approbation du plan stratégique triennal (2023-2025) et des priorités de 2024 nécessitent une augmentation des revenus pour le financement des programmes en matière d’image de marque, de publicité et de recherche des PPC. Cela dit, le conseil d’administration des PPC continuera



Région	Titre	Résolution	Traitement	Suivi
		<ul style="list-style-type: none"> - Que les producteurs de volailles du Québec puissent reconsidérer ou remettre en question la participation de la province au financement de ce plan pour les années 2024 et 2025 en l'absence de justification probante. 		d'examiner sa situation financière en 2024, avant de déterminer si de nouvelles augmentations de la redevance sont nécessaires.
Mauricie– Centre-du- Québec et Montérégie	Évaluation du programme national de promotion dans le dindon	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : <ul style="list-style-type: none"> - De faire des représentations auprès des ÉDC afin qu'une partie de l'enveloppe budgétaire de la campagne nationale ou du fonds de compensation du PTPGP soit gérée par les EVQ; De demander aux ÉDC : <ul style="list-style-type: none"> - D'évaluer les impacts de la promotion nationale sur la consommation et sur la disponibilité du produit en magasin. 	Présentée sous forme refondue à l'AGA et adoptée à l'unanimité	Une décision des ÉDC à l'égard de l'accès des offices provinciaux aux fonds de promotion du PTPGP est attendue en juin 2024. Les ÉDC ont lancé un projet d'étude sur les motivations et le comportement des consommateurs qui démarre en 2024. Un volet porte sur la disponibilité du produit dans les principaux marchés du Canada.
Mauricie– Centre-du- Québec	Priorisation de la volaille domestique	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : <ul style="list-style-type: none"> - De faire les démarches nécessaires pour que les couvoiriers priorisent l'approvisionnement des producteurs qui fournissent le marché domestique afin que la province parvienne à produire son allocation. 	Présentée à l'AGA et adoptée à l'unanimité	En février 2023, les EVQ ont renouvelé leur demande auprès des couvoiriers de diriger les poussins disponibles aux titulaires de quota. Pour une deuxième année, les EVQ ont publié dans le <i>Nouvelles Express</i> les bases ajustées et des scénarios de croissance pour l'année 2024 et leur conversion en taux d'utilisation du quota de production. Cela permet aux couvoiriers et aux producteurs de planifier les approvisionnements de poussins.
Mauricie– Centre-du- Québec	Réciprocité des normes	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : <ul style="list-style-type: none"> - De mettre de la pression sur les divers paliers de gouvernement pour exiger que les produits importés soient soumis à des normes de qualité et de salubrité et que leur mode de production respecte des règles 	Présentée à l'AGA et adoptée à l'unanimité	La hausse des redevances aux Producteurs de poulet du Canada (PPC) vise à renforcer le programme d'image de marque, dont l'intégration d'une stratégie de relation avec les consommateurs. Le programme d'image de marque est identifié comme une priorité



Région	Titre	Résolution	Traitement	Suivi
		<p>environnementales aussi sévères que les nôtres pour avoir accès au marché canadien;</p> <ul style="list-style-type: none"> - De faire la promotion de la qualité supérieure des produits de volaille québécois. 		essentielle pour 2024 dans le cadre du plan stratégique 2023-2025 des PPC.
Mauricie– Centre-du- Québec	Fonds d’aide pour les producteurs affectés par la grippe aviaire	<p>Demander aux Éleveurs de volailles du Québec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De développer un programme d’aide visant à rembourser les éleveurs pour le manque à gagner causé par l’incapacité à produire à la suite de cas de grippe aviaire dans son cheptel ou un cheptel à proximité. 	Présentée à l’AGA et adoptée à l’unanimité	Le sujet est amené lors des événements de lobby auprès des élus des scènes fédérale et provinciale.
Cantons- de-l’Est et Montérégie	Utilisation des antibiotiques	<p>Demander aux Éleveurs de volailles du Québec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De faire les démarches auprès des PPC et des ÉDC afin de mettre en place des mesures afin de diminuer à l’utilisation accrue d’antibiotiques de manière curative dans les élevages; - De faire des pressions auprès de l’Agence canadienne d’inspection des aliments afin d’accélérer l’homologation de produits alternatifs efficaces afin de pallier l’utilisation des antibiotiques. 	Présentée sous forme refondue à l’AGA et adoptée à la majorité.	<p>Depuis 2023, les vétérinaires de l’AVIA collaborent avec les EVQ afin que l’éleveur, aux prises avec une maladie avicole nécessitant l’utilisation d’antibiotiques, obtiennent un plan de prévention et un suivi de ce plan par son vétérinaire.</p> <p>Les PPC, en collaboration avec les provinces, ont convenu en 2022 de ne pas retirer l’utilisation préventive des antibiotiques de la catégorie III de façon réglementaire.</p> <p>Afin de minimiser l’impact de la réduction des antibiotiques, les PPC et les EDC investissent dans la recherche notamment sur la santé intestinale, le développement des vaccins et les produits alternatifs aux antibiotiques au sein du Conseil avicole de recherche du Canada (CRAC).</p> <p>Les offices nationaux continuent à travailler avec l’ACIA afin de faciliter l’homologation des antibiotiques déjà homologués dans d’autres</p>



Région	Titre	Résolution	Traitement	Suivi
				pays, et d'accélérer davantage l'enregistrement des additifs alimentaires tels les produits alternatifs aux antibiotiques.
Assemblée annuelle	Capacités de transformation	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : <ul style="list-style-type: none"> - De faire les démarches avec les éleveurs et auprès des partenaires de la filière afin d'avoir un portrait juste de leurs capacités afin d'assurer la réalisation de l'allocation de la province tant dans le poulet que le dindon, de même que la croissance; - De faire les démarches auprès des transformateurs et autorités gouvernementales afin d'obtenir un portrait des capacités d'abattage et une marge de manœuvre suffisante, de 10%, pour les 5 prochaines années; - D'entreprendre les démarches afin d'aider à l'établissement de nouveaux abattoirs dans les différentes régions du Québec et d'accompagner ces entrepreneurs dans le développement de leurs activités et la promotion de leurs produits. 	Présentée à l'AGA et adoptée à l'unanimité	Une planification stratégique de la filière du poulet a été lancée en décembre 2023. Un portrait des enjeux du secteur, dont au niveau des capacités d'abattage, sera réalisé. Un plan d'action est attendu pour la fin de l'année 2024.
Assemblée dindon	Politique d'allocation nationale dans le dindon	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : <ul style="list-style-type: none"> - De faire tout en leur nécessaire afin qu'une politique nationale d'allocation soit convenue en 2023 et qu'elle tienne compte d'une juste répartition de l'allocation entre les provinces, en tenant compte des besoins du marché et des deux types de dindon (léger et lourd) élevés. 	Présentée à l'AGA et adoptée à l'unanimité	Les EVQ ont participé aux négociations finales ayant mené à l'adoption, en septembre 2023, d'une nouvelle politique d'allocation commerciale. Les EVQ ont demandé d'avoir une politique qui tient compte du poids des dindons, mais le concept n'a pas été retenu.



Région	Titre	Résolution	Traitement	Suivi
Assemblée annuelle	Décision 12351	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : - De faire les démarches auprès de la Régie afin qu'elle revoie sa décision 12351 à l'égard du plafond de détention de quota; - D'étudier la pertinence d'ajouter un critère limitant l'acquisition annuelle de quota au SCVQ.	Présentée à l'AGA et adoptée à l'unanimité	La décision fait l'objet d'un pourvoi en contrôle judiciaire à la Cour supérieure du Québec. Les EVQ demandent que la décision 12351 soit annulée.
Cantons-de-l'Est	Prix du quota à l'encan	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : - D'instaurer un plafond au prix du quota.	Traitée au conseil d'administration des EVQ	Cette résolution est à l'étude par le comité réglementation poulet.
Mauricie-Centre-du-Québec	Calendrier de production sur 7 périodes	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : - De permettre aux producteurs de répartir leur production à partir d'un calendrier de production basé sur 7 périodes en parallèle au calendrier de 6 périodes, en comparaison aux autres provinces, et ce, afin d'accroître l'efficacité, la rentabilité et l'utilisation maximale de nos bâtiments.	Traitée au conseil d'administration des EVQ	Cette résolution est à l'étude par le comité réglementation poulet.
Mauricie-Centre-du-Québec	Contrôle des dindons sauvages	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : - De faire pression afin que les éleveurs puissent disposer des dindons sauvages lorsque ceux-ci s'approchent d'un site d'élevage.	Traitée au conseil d'administration des EVQ	Le dossier est travaillé en collaboration avec l'UPA. Une résolution reprenant intégralement cette demande a été adoptée au Congrès général de décembre 2023.
Mauricie-Centre-du-Québec	Délai de traitement du programme d'investissement à la ferme pour la volaille et les œufs	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : - De faire les représentations nécessaires afin d'accélérer le traitement des demandes au programme PIFVO; - De demander au gouvernement de rembourser les frais d'intérêts supportés par les éleveurs dans l'attente de leur remboursement.	Traitée au conseil d'administration des EVQ	Agriculture et Agroalimentaire Canada, l'administrateur du programme, a fait état de la réduction des délais de traitement des demandes tout au long de l'année 2023. Les EVQ collaborent pour l'avancement de certains dossiers plus complexes.



11.0

**Présentation des travaux
au Règlement sur la
production et mise en
marché du poulet**



Plan de la présentation

- Rappel des modifications réglementaires suite aux Décisions 12351 et 12390
- Ajustements à la location de quota
- Modifications aux forces majeures (autorisation des éleveurs)
- Modifications au SCVQ
 - Priorités
 - Autres modifications
- Modifications au programme démarrage



Rappel des modifications réglementaires suite aux Décisions 12351 et 12390

Modifications réglementaires	Statut
Mise en place d'une réserve générale de quota des EVQ (19.1 à 19.4)	En vigueur depuis A187
Seuil maximal (limite) de détention de quota (art. 9)	Abolie avec la décision 12351
Limite de location de quota à 13 935 m ² (art. 108)	En vigueur jusqu'en A189 inclusivement (5 mai au 29 juin 2024)
Production de 100% du quota acquis au SCVQ (art. 26.2)	En vigueur depuis le SCVQ de A189
Lors d'un transfert indirect (acquisition de participation) ou de ferme complète : Limite de location de quota sortant en fonction de l'historique (art. 37)	Applicable depuis A189 (6 octobre 2023)
Lors d'un transfert indirect (acquisition de participation) ou de ferme complète : Limite de location de quota entrant (40% du quota détenu) (art. 37.2)	En vigueur depuis A190
Limite de location de quota entrant (40% du quota détenu) suite à la construction d'un nouveau poulailler ou d'un agrandissement (art. 37.3)	

Toute modification à une entente d'approvisionnement doit être transmise aux EVQ (art. 58.5) et les titulaires ne pourront plus être à la fois locataires et locataires de quota – suspendu jusqu'à la période A195 inclusivement (art. 38).



AGA
2024

Impacts de la réglementation sur la location de quota

Cette réglementation vise à impacter les titulaires lors d'un changement dans l'entreprise

Selon la situation, les limites suivantes pourraient s'appliquer:

- Production de 100 % du quota acquis au SCVQ (art. 26.2)
- Limite de location de quota entrant et de production pour l'exportation de 40 % par période (35 % : A215, 30 % : A250) en fonction du quota détenu.
- Limite de location de quota sortant à d'autres producteurs selon l'historique: le plus petit pourcentage entre la moyenne des % de location pour les 6 périodes précédant l'acquisition et pour les périodes A177 à A184
- Il est recommandé de contacter les EVQ afin de connaître l'impact pour le titulaire.

Il n'y a aucun impact sur la location de quota si aucune action n'est entreprise



Ajustements à la location de quota en attente d'approbation à la Régie

Équipe des opérations et mise en marché



Ajustements à la location de quota en attente d'approbation

- Les changements visent à permettre la location de quota sortant jusqu'à 25 % du quota détenu à la réserve, pour que tous les titulaires aient la même flexibilité.
- Une flexibilité qui n'est actuellement pas permise aux titulaires dans les situations suivantes:
 - Acquisition de quota au SCVQ
 - Acquisition des participations d'une entreprise (personne morale ou société) titulaire de quota
 - Acquisition d'une ferme complète sans ou avec un petit historique de location de quota SORTANT.

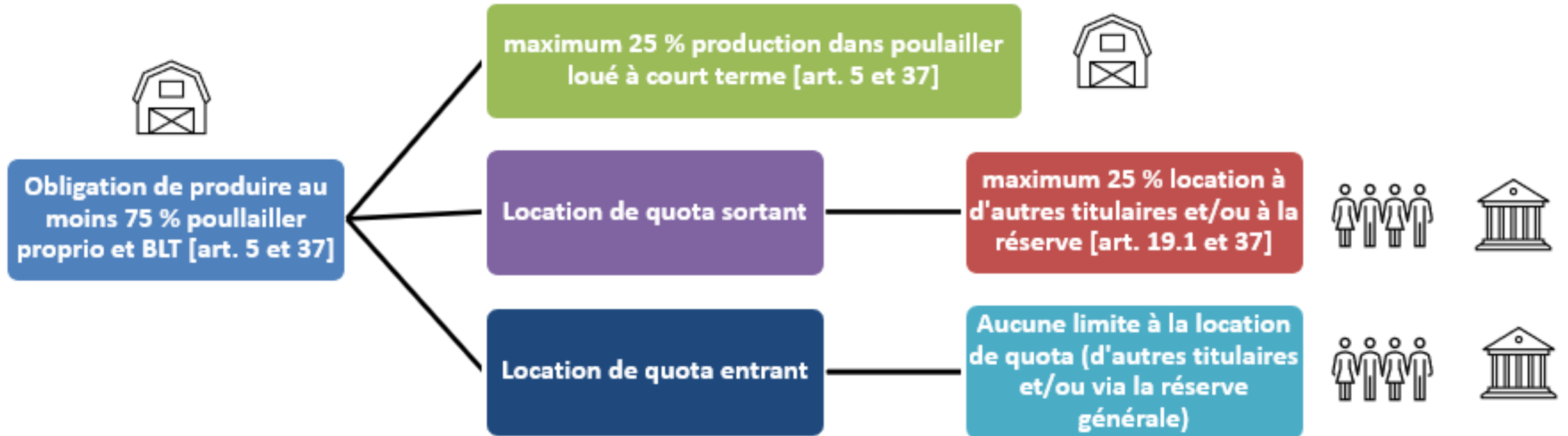
Les limites à la location de quota entrant et sortant ne s'appliquent pas aux transferts de quota à un membre de la famille immédiate (art. 33/5)



Règlement en vigueur

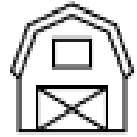
Sans ACTION

Sans augmentation de superficie et acquisition de quota, voici le droit de location du titulaire :



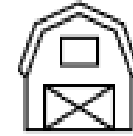
Règlement en vigueur

Changements pour le quota nouvellement acquis : transfert de ferme complète, acquisition de participation (art. 37.2)



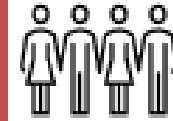
Obligation de produire
poulailler proprio et BLT
[art. 5 et 37]

% historique de location de quota permis
pour production dans poulailler loué à
court terme [art. 5 et 37]



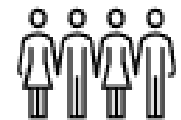
Location de quota sortant

% historique location à
d'autres titulaires et/ou à
la réserve [art. 19.1 et 37]



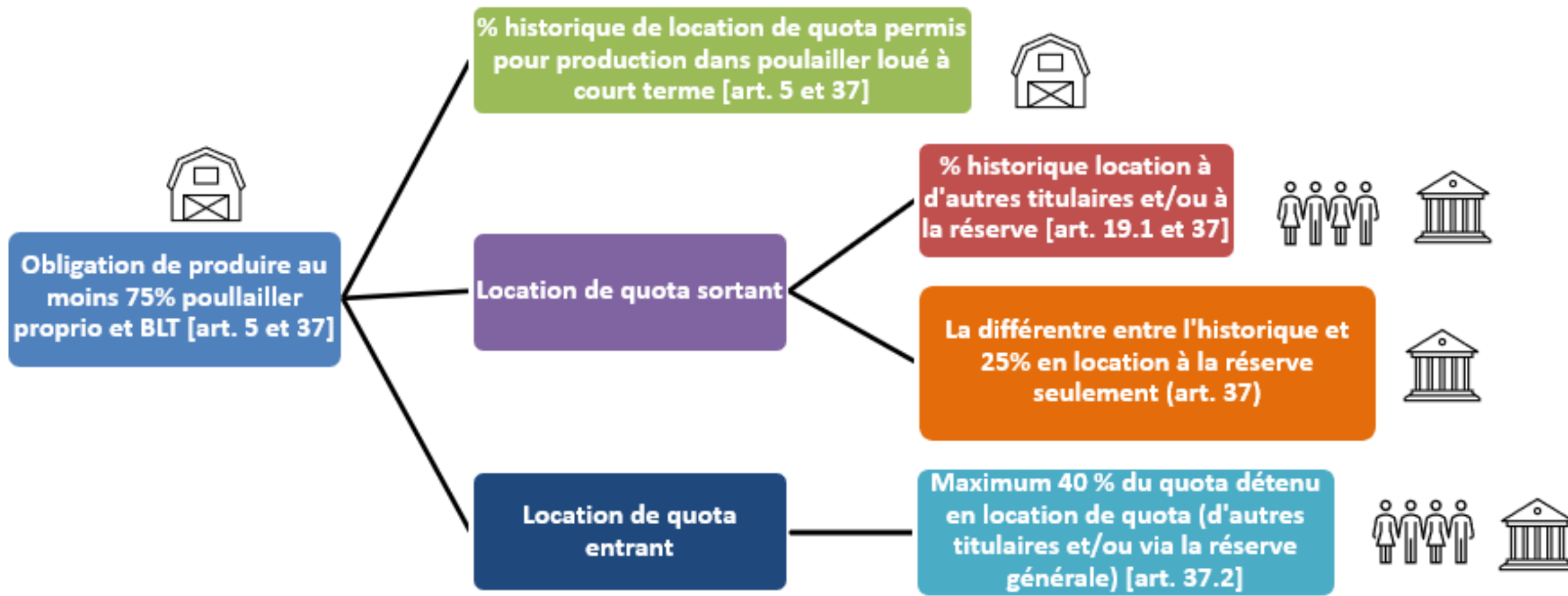
Location de quota entrant

Maximum 40 % du quota détenu en
location de quota (d'autres
titulaires et/ou via la réserve
générale) [art. 37.2]



Ajustements à la location de quota sortant

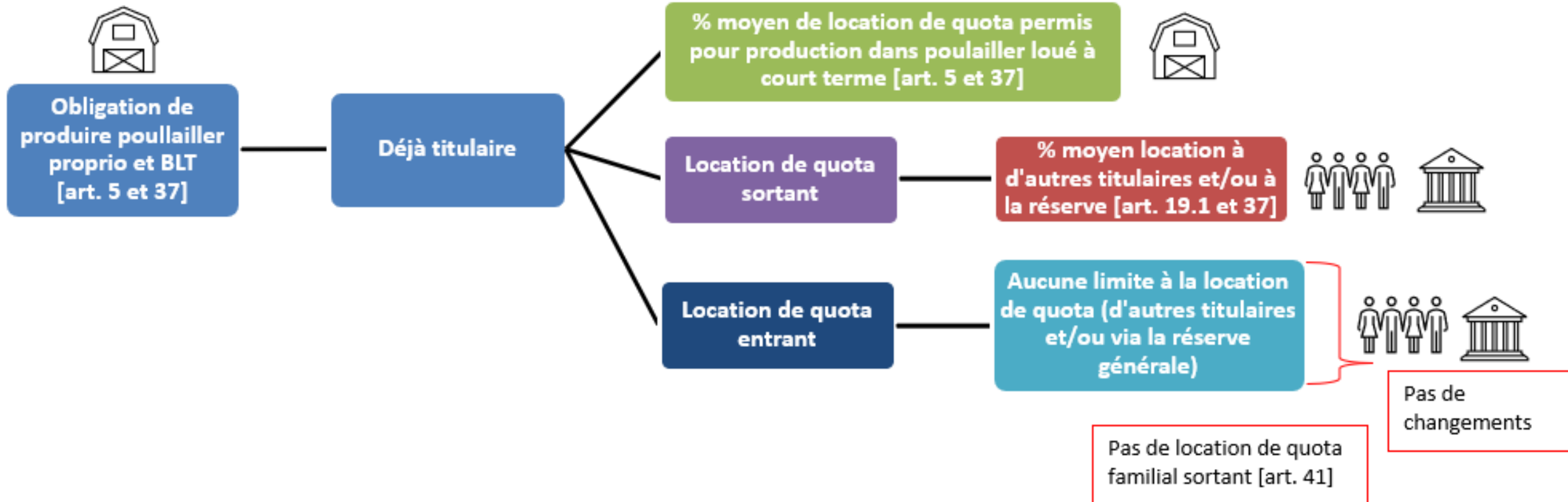
Changements pour le quota nouvellement acquis : transfert de ferme complète, acquisition de participation (art. 37.2)



* Il est proposé (carré orange) d'offrir au titulaire de louer à la réserve jusqu'à 25 % du quota nouvellement acquis. Son droit de location à d'autres titulaires (de gré à gré) est limité à l'historique du quota acquis.

Règlement en vigueur

Dans les cas d'achat de quota au SCVQ, si l'acquéreur est **déjà titulaire**



Ajustements proposés

Dans les cas d'achat de quota au SCVQ, si l'acquéreur est **déjà titulaire**



% moyen de location de quota permis pour production dans poulailler loué à court terme [art. 5 et 37]



Obligation de produire au moins 75% poulailler proprio et BLT [art. 5 et 37]

Déjà titulaire

Location de quota sortant

% moyen location à d'autres titulaires et/ou à la réserve [art. 19.1 et 37]



La différence entre le % moyen et 25% en location à la réserve seulement



Location de quota entrant

Aucune limite à la location de quota (d'autres titulaires et/ou via la réserve générale)



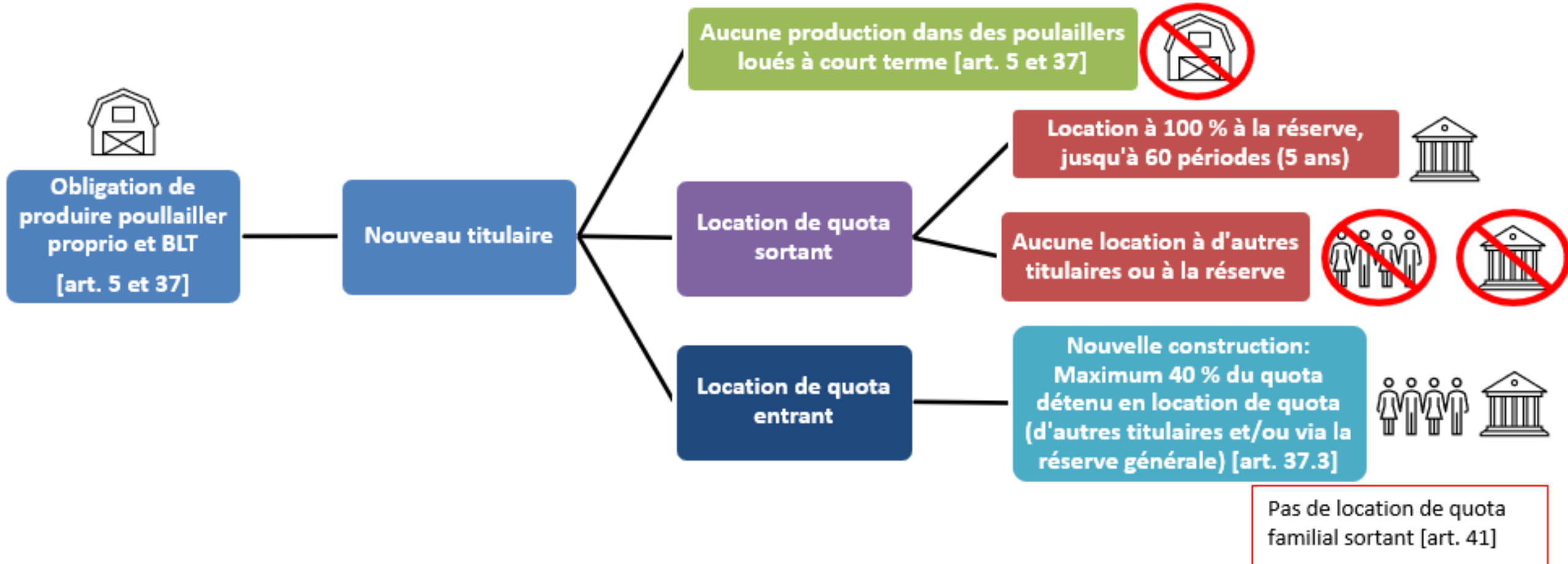
Pas de location de quota familial sortant [art. 41]

Pas de changements

* Il est proposé (carré orange) d'offrir au titulaire de louer à la réserve jusqu'à 25 % du quota nouvellement acquis.

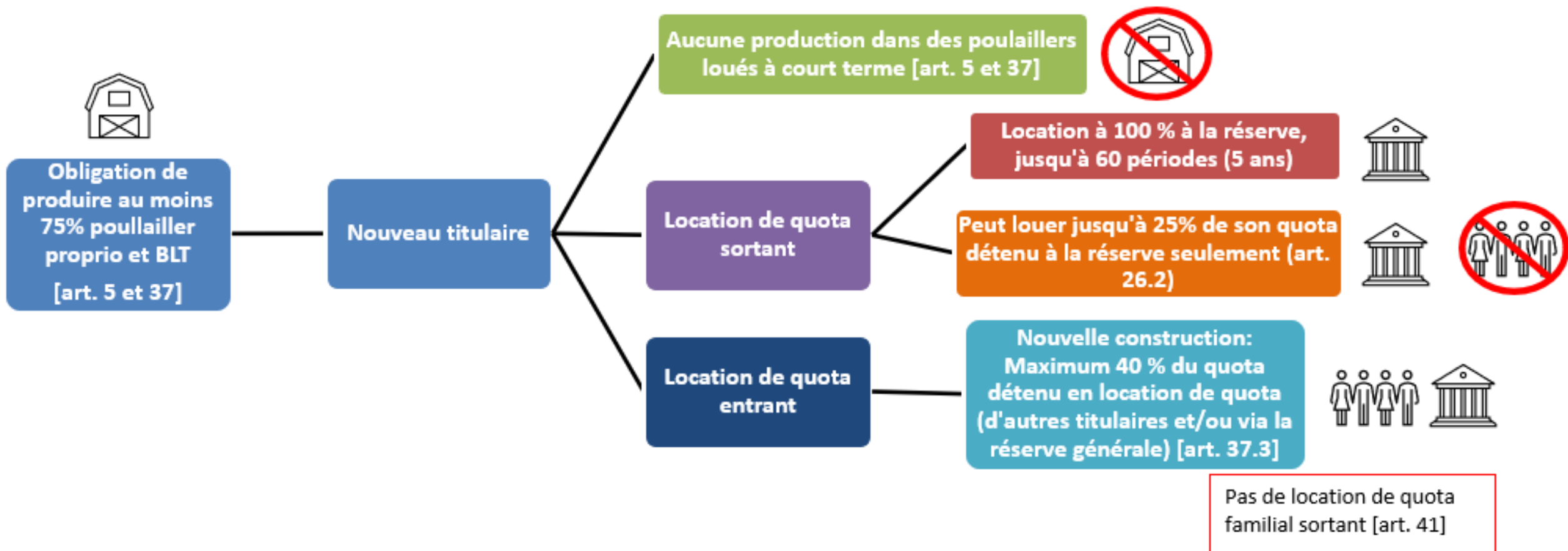
Règlement en vigueur

Dans les cas d'achat de quota au SCVQ, pour un **nouveau titulaire**



Ajustements proposés

Dans les cas d'achat de quota au SCVQ, pour un **nouveau titulaire**



* Il est proposé (carré orange) d'offrir au titulaire de louer à la réserve générale jusqu'à 25 % du quota nouvellement acquis.

Modifications aux forces majeures (Autorisation des Éleveurs)

Équipe des opérations et mise en
marché

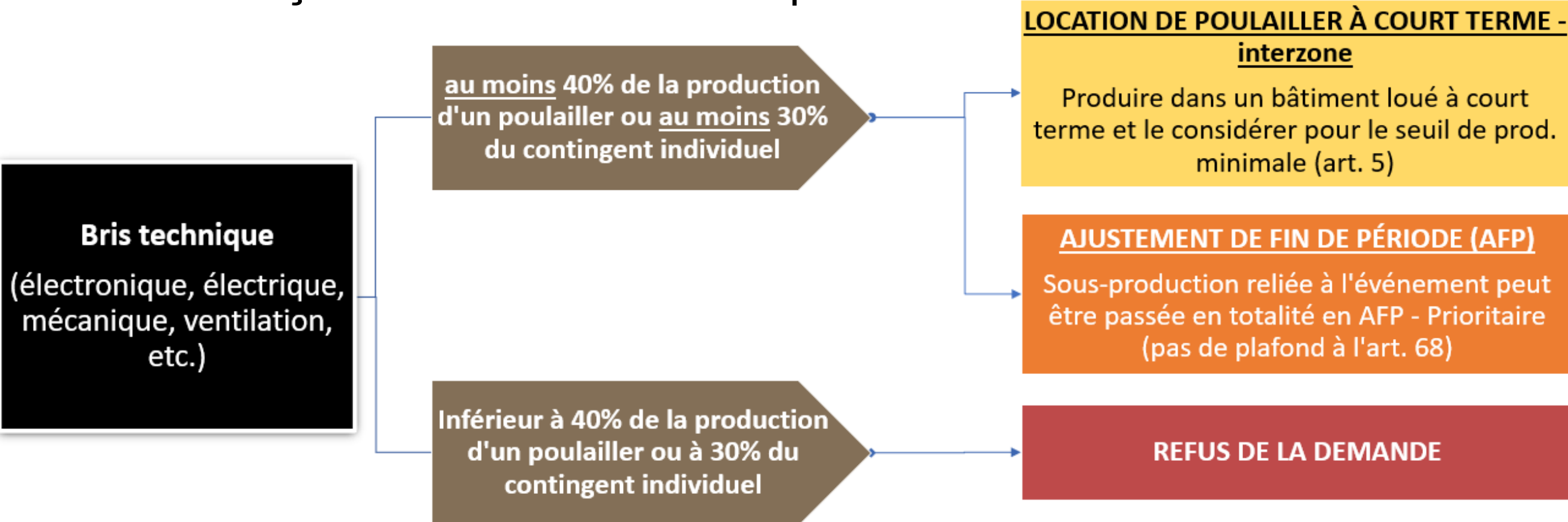


Modifications aux forces majeures en attente d'approbation

Éléments réglementaires	Règlement actuel	Modifications en attente d'approbation
Critères d'admissibilités d'une demande	Un événement revêtant un caractère extérieur, imprévisible et irrésistible	Cadre prédéfini selon le type de demandes: <ul style="list-style-type: none">➤ Maladie des oiseaux➤ Dommages au bâtiment➤ Bris technique➤ Rénovation ou reconstruction du bâtiment planifiée➤ Maladie ou décès du titulaire (individu, actionnaire ou sociétaire)
Options possibles pour les pertes de production	Reprise des kgs à des périodes ultérieures	Selon la situation, si le délai pour porter du quota à la réserve est échu : <ol style="list-style-type: none">1. Production dans un poulailler loué à court terme interzone (sauf maladie ou décès du titulaire)2. La sous-production reliée à l'événement peut être passée en totalité en ajustements de fin de période (AFP prioritaire)3. Location de quota à court terme (certains types de demandes) Selon la situation, pour les périodes dont le délai pour porter à la réserve n'est pas échu : <ol style="list-style-type: none">1. Porter le quota ou la partie du quota à la réserve générale des EVQ2. Production dans un poulailler loué à court terme interzone (certains types de demandes)

Modifications aux forces majeures (Autorisation des éleveurs)

Comment ça fonctionne? Un exemple concret



Preuves à fournir au soutien de la demande	Lorsque les poussins sont entrés dans le poulailler
<ul style="list-style-type: none">➤ Description détaillée de l'événement➤ Photos démontrant le bris technique	<ul style="list-style-type: none">➤ Rapport d'un ouvrier spécialisé➤ Factures d'achats et bons de livraisons des poussins➤ Rapport de visite du vétérinaire pour confirmer la raison du décès➤ Factures ou preuves de la disposition des carcasses

- **Modifications au SCVQ**
 - **Priorités de ventes**
 - **Autres modifications**
- Équipe des transferts de quota



Modifications réglementaires déposées à la Régie en attente d'approbation

Modifications aux priorités de ventes au SCVQ (art. 30.1.1)

Priorités actuelles	Nouvelles priorités
1 - Solde résiduel de moins de 300m ² et solde résiduel de plus de 300m ² placé à la réserve générale de quota des EVQ (art. 28.01 et 28.02)	1 - Solde résiduel de moins 300m ² (art. 28.02)
2 - Autres offres de ventes	2 - Ponction de 40% pour déplacement d'un quota suite à l'acquisition d'une ferme complète (art. 34.2)
	3 - Solde résiduel de plus de 300m ² porté à la réserve. Il pourra diminuer son prix tout en le portant à réserve (art. 28.01)
	4 - Autres offres de ventes



Modifications réglementaires déposées à la Régie en attente d'approbation

Autres modifications

- Le titulaire qui offre en vente du quota et qui offre le solde résiduel durant 2 séances supplémentaires au SCQV vendra son quota au prix du SCVQ à la 3^e séance (art. 29.1, 2^e, alinéas et art. 30 2^e, alinéas).
- Le titulaire qui désire déplacer le quota acquis en ferme complète et qui doit en vendre 40 % doit continuer à le produire sur le site acquis ou le placer à la réserve générale de quota des EVQ (art. 34.2, 3^e, alinéas)



Modifications au programme démarrage

Équipe des transferts de quota



Bonification et retour du programme démarrage en attente d'approbation

L'enveloppe passe de **1 500 m²** à un maximum de **2 000 m²**

Éléments du programme	Ancien programme	Nouveau programme
Prêt	Prêt 1 500 m ²	Prêt à vie 1 000 m ²
Don/prêt de quota	300m ² à la 20 ^{ième} année	Prêt à vie, droit à la croissance Non-monnayable et non-vendable
Repris à partir de	11 à 20 ^e année	Prêt à vie
Nombre de gagnants/année	1 gagnant	Selon la croissance annuelle de l'allocation: 2% et plus: 2 gagnants 1% et plus : 1 gagnant Moins de 1%: Aucun
Total de m ² accordé/année	1 500 m ²	Maximum 2 000 m ²

Le prêt pourra être transféré à un membre direct de la famille, il sera repris dans les autres cas. Les anciens gagnants n'auront pas accès au nouveau programme.

Merci

**Avez-vous des
questions?**



12.0

Étude des résolutions

2024



RÉSOLUTION 1

TAXE CARBONE

- CONSIDÉRANT** Que le gouvernement fédéral a imposé une taxe carbone sur les énergies fossiles et qu'elle augmentera dans les prochaines années;
- CONSIDÉRANT** Que les fermes n'ont pas toutes accès à l'électricité ou à d'autres alternatives;
- CONSIDÉRANT** Que les fermes n'ont pas un accès au fonds vert au même niveau que les montants perçus de cette taxe;
- CONSIDÉRANT** Que cette taxe n'est pas tout intégrée dans le prix payé aux éleveurs;
- CONSIDÉRANT** Que plusieurs groupes spécialisés ont entrepris des actions auprès du gouvernement dans ce dossier.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU DE DEMANDER :

Aux Éleveurs de volailles du Québec :

- D'intervenir auprès du gouvernement afin d'exonérer les fermes de la taxe carbone.
- D'appuyer les actions des autres groupes spécialisés dans leur démarche.



13.0 Divers



14.0

Présentation de
l'organisme du cocktail -
bénéfice - Les Banques
alimentaires du Québec



15.0

**Levée de l'assemblée
générale annuelle du
Plan conjoint des
producteurs de volailles
du Québec**

